

Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Informations sociales, environnementales et sociétales

Document transmis par la Direction RSE et la DRH
de BPCE et la FNCE
Décembre 2022



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Grand Est Europe

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| 1. LA DIFFERENCE COOPERATIVE DES CAISSES D'ÉPARGNE | 3 |
| 1.1. LE MODELE COOPERATIF, GARANT DE STABILITE ET DE RESILIENCE | 3 |
| 1.2. UN MODELE D'AFFAIRES CENTRE SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE DES TERRITOIRES | 4 |
| 1.3. UNE PROXIMITE CONSTANTE AVEC LES PARTIES PRENANTES | 6 |
| 2. LES ORIENTATIONS RSE & COOPERATIVES 2022-2024 | 6 |
| 3. LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE | 10 |
| 3.1. L'ANALYSE DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE | 10 |
| 3.2. LES INDICATEURS CLES DE PILOTAGE, ACTIONS ET POLITIQUES POUR LA CATEGORIE DE RISQUE PRODUITS ET SERVICES | 12 |
| 3.3. PARTENAIRE DE REFERENCE DE L'INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE | 14 |
| 3.4. LES INDICATEURS CLES DE PILOTAGE, ACTIONS ET POLITIQUES POUR LA CATEGORIE DE RISQUE FONCTIONNEMENT INTERNE | 30 |
| 3. ACTIVITES LIEES A L'ENERGIE NUCLEAIRE ET AU GAZ FOSSILE | 55 |
| 3.5. LES INDICATEURS CLES DE PILOTAGE, ACTIONS ET POLITIQUES POUR LA CATEGORIE DE RISQUE GOUVERNANCE | 55 |
| 4. NOTE METHODOLOGIQUE | 71 |
| 5. RAPPORTI DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DPEF CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION | 76 |

1. La différence coopérative des Caisses D'Épargne

Héritage historique, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe (CEGEE) est une banque de proximité ancrée sur son territoire. Elle dispose d'un important réseau d'agences, présent dans 92% des bassins de vie et n'est pas délocalisable. Son capital social est détenu par des sociétés locales d'épargne (SLE), dont le capital est lui-même détenu par les sociétaires. 1^{re} banque des collectivités locales, elle est également un acteur de premier plan pour élaborer des solutions collectives aux besoins sociaux émergents.

Le sociétariat de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe est composé de clients particuliers et personnes morales, de collectivités territoriales et de salariés. Ils sont invités chaque année à participer aux Assemblées générales de leurs SLE, dont les Conseils d'administration sont composés d'administrateurs élus et dont les Présidents élisent leurs représentants au Conseil d'Orientation et de Surveillance. Le Conseil valide et assure le suivi des décisions prises par le Directoire, composé de mandataires sociaux. Cette gouvernance, dite duale, garantit une autonomie de décision régionale et une capacité à s'adapter à la conjoncture locale et aux besoins du territoire.

Cette gouvernance coopérative, associée au fait que la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, met en réserve au moins 15% de ses résultats, inscrit son action dans le temps long, comme en témoigne son plan stratégique à l'horizon 2025.

Banque universelle, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'adresse à l'ensemble des clients, sans discrimination, que ce soit les clients particuliers, même modestes ou sous tutelle, les entreprises, les associations, les collectivités et les bailleurs sociaux, avec lesquels elle entretient des relations de longue date. La qualité de cette relation est désormais mesurée régulièrement, afin d'améliorer l'offre de conseils dans un contexte de renforcement des services à distance, sans renoncer aux services de proximité.

En 2022, les Caisses d'Épargne et la Fédération ont conduit une réflexion visant à donner au modèle coopératif une définition simple, unique et différenciante. À ce titre, une Caisse d'Épargne est « une banque-assurance 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients sociétaires ».

1.1. Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience

Fortement ancrées sur leurs territoires, les Caisses d'Épargne sont des banques coopératives régionales dont le capital social est détenu par les sociétés locales d'épargne (SLE), elles-mêmes détenues par les clients sociétaires à travers les parts sociales.

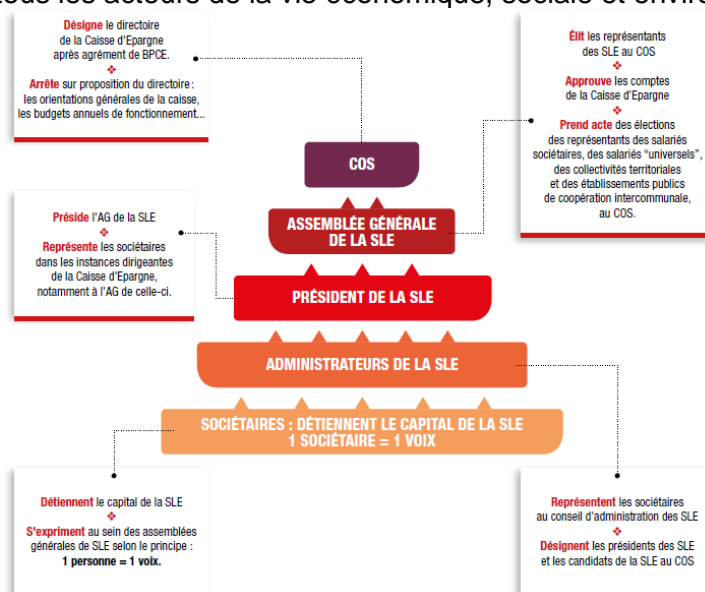
Le modèle de gouvernance coopérative de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe permet la participation de l'ensemble de ses clients-sociétaires, quel que soit le nombre de parts sociales qu'ils détiennent au sein de leur SLE, et sans discrimination.

En tant que sociétés de personnes et non de capitaux, l'objectif de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe est de faire adhérer un maximum de clients à son objet social, afin d'accroître son pouvoir d'action, dans l'intérêt de ses sociétaires et de son territoire.

Les parties prenantes sont associées aux décisions et à la gouvernance de l'entreprise, que ce soit lors des assemblées générales de SLE, dans les conseils d'administration des SLE ou bien dans le conseil d'orientation et de surveillance (COS) chargé de valider et de suivre les décisions prises par le directoire, instance exécutive.

Ces pratiques coopératives, dont l'origine remonte à 1999, année d'adoption du statut coopératif, s'inscrivent dans une longue histoire de l'engagement au service de l'épargne et de la prévoyance. Ce rôle sociétal a d'ailleurs été inscrit dans le Code monétaire et financier, dans lequel il est écrit que les Caisses d'Épargne

remplissent une mission de « protection de l'épargne populaire et de contribution à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale ».



1.2. Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires

Un acteur majeur du financement des territoires

Si les Caisses d'Épargne sont une banque universelle s'adressant à toutes les clientèles, leur modèle d'affaires est caractérisé par un positionnement fort sur le marché des particuliers, représentant une part importante de leur PNB, et par un rôle de premier plan vis-à-vis des associations, des collectivités et du logement social, dont elles sont le premier financeur. Malgré un contexte de taux faibles, de ressources rares, et de fortes contraintes de liquidités, les Caisses d'Épargne poursuivent le développement de leur activité de crédits, jouant ainsi un rôle clé en faveur du développement économique de leurs territoires.

Par ailleurs, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, banque coopérative, est la propriété de 337 580 sociétaires. Banque de plein droit, avec une large autonomie de décision, elle collecte l'épargne, distribue les crédits et définit ses priorités localement. Des personnalités représentatives de la vie économique de son territoire siègent à son conseil d'administration. Ainsi, ses ressources sont d'abord orientées vers les besoins des régions et de leurs habitants.

Par ailleurs, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe propose depuis 2014 un compte sur livret régional (CSLR) qui permet de financer des projets locaux. Grâce à ce livret, les épargnants bénéficient de la garantie que leur épargne est utilisée au profit de projets de l'économie régionale dans des domaines d'impact clé. À fin 2022, l'encours du CSLR s'élevait à 277 941 190 euros.

NOS RESSOURCES



NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

- 1 324 826 clients
- 337 580 sociétaires parmi les clients
- 185 administrateurs de SLE



NOTRE MODÈLE COOPÉRATIF ET DÉCENTRALISÉ

- Une autonomie décisionnelle régionale proche des besoins et un capital stable détenu in fine par des sociétaires.
- Une mutualisation nationale des ressources



NOS PARTENARIATS

- 38 associations partenaires
- Des partenariats avec différents acteurs du territoire qui renforcent l'ancrage territorial : CRESS, UDES, incubateurs, accélérateurs de start-up, universités, etc.



NOTRE CAPITAL HUMAIN

- 2723 collaborateurs au siège et en agences
- 48,1 % indice égalité femmes-hommes
- 6,33 % d'emplois de personnes handicapées



NOTRE CAPITAL FINANCIER

- 2,800 M[€] de capitaux propres
- Ratio de solvabilité 17,36%¹



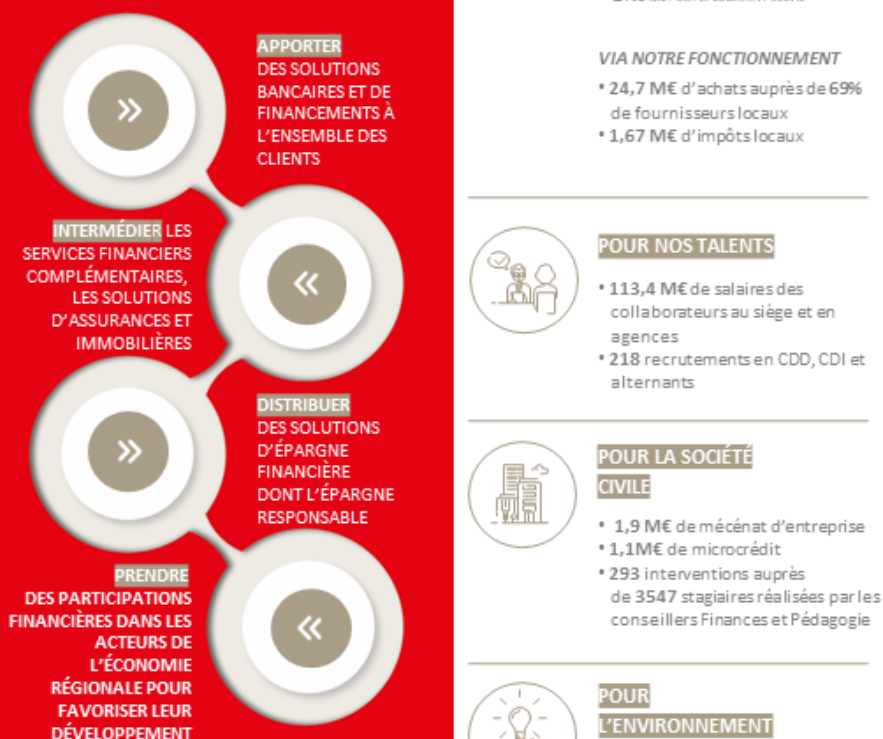
NOTRE PATRIMOINE

- 287 agences et centres d'affaires
- 335 hectares de forêts détenus

NOS ACTIVITÉS

UN MODÈLE FONDÉ SUR UN ANCRAGE TERRITORIAL AU SERVICE DE TOUTES SES CLIENTÈLES.

Les projets de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe visent à concilier efficacité économique, engagement sociétal et satisfaction des besoins clients.



NOTRE CRÉATION DE VALEUR



POUR NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

- 1,50% d'intérêt aux parts sociales
- 30 M€ de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir.



POUR L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

VIA NOS FINANCEMENTS

- 53,3 M€ de Prêts Garantis par l'Etat (255 prêts)
- 32,5 M€ d'encours de fonds ISR et solidaires
- 3,6 M[€] d'encours de financement à l'économie dont :
 - 1 672 MISE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
 - 519 M€ AUPRÈS DE L'ES
 - 687 M€ AUPRÈS DES PME
 - 792 M€ POUR LE LOGEMENT SOCIAL

VIA NOTRE FONCTIONNEMENT

- 24,7 M€ d'achats auprès de 69% de fournisseurs locaux
- 1,67 M€ d'impôts locaux



POUR NOS TALENTS

- 113,4 M€ de salaires des collaborateurs au siège et en agences
- 218 recrutements en CDD, CDI et alternants



POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

- 1,9 M€ de mécénat d'entreprise
- 1,1M€ de microcrédit
- 293 interventions auprès de 3547 stagiaires réalisées par les conseillers Finances et Pédagogie



POUR L'ENVIRONNEMENT

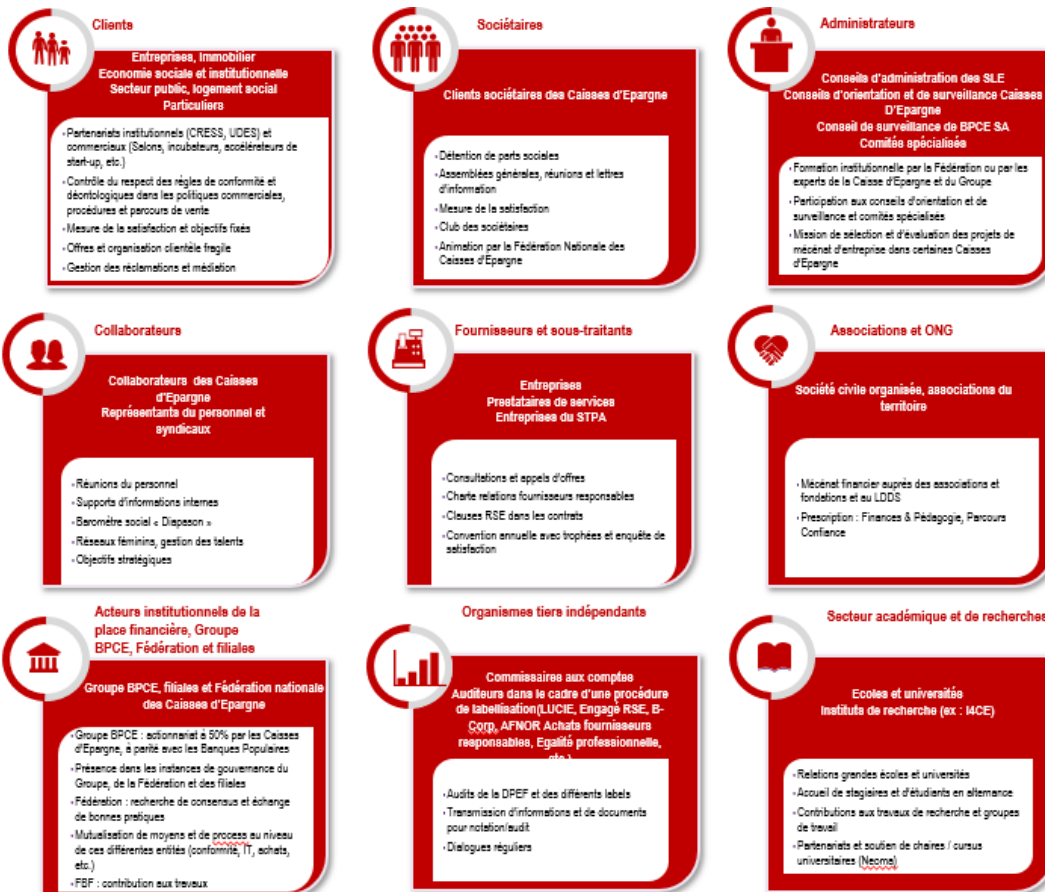
- 107 M€ de financements pour la transition environnementale

¹ Ratio de solvabilité (cf. chapitre 2.5).
² Précisez le label.



1.3. Une proximité constante avec les parties prenantes

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe mène directement, ou *via* ses filiales, un dialogue permanent et constructif avec ses parties prenantes internes et externes. Elle collabore avec de nombreux acteurs du territoire (État, collectivités locales, associations...) sur des projets sociétaux ou environnementaux comme exemple concernant la création d'entreprise par des publics éloignés de l'emploi, le développement de l'entrepreneuriat féminin, le développement durable/RSE, la finance responsable/croissance verte ou encore l'éducation financière. Elle forme ses administrateurs, consulte ses clients et ses collaborateurs et participe aux instances régionales de représentation de l'ESS, des entreprises et du logement social.



2. Les Orientations RSE & Coopératives 2022-2024

Des engagements bâtis sur notre identité coopérative

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'est toujours efforcée d'accompagner les évolutions de la société, fondement de son identité. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et des clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie sociale, le modèle Caisse d'Épargne a fait la preuve de sa pertinence et de sa solidité depuis deux siècles.

La politique RSE de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'inscrit dans cet héritage tout en cherchant à adresser les enjeux de notre époque.

La politique RSE de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'inscrit dans le cadre des Orientations RSE et Coopératives 2022-2024 de la Fédération¹. Ces Orientations fixent un cadre d'actions national à travers l'identification de 4 grandes ambitions, elles-mêmes déclinées en axes d'actions, objectifs et cibles :

- Empreinte locale : être un acteur clé de la transformation des territoires et de l'économie de proximité.
- Coopération active : conduire les collaborateurs et les sociétaires à devenir des « coopéraCteurs ».
- Innovation sociétale : anticiper les besoins sociétaux pour construire des solutions contribuant au progrès.
- Performance globale : poursuivre l'amélioration continue des politiques RSE et leur intégration dans l'ensemble des métiers, pour plus d'impact.

La Fédération anime la mise en œuvre et le suivi de cette feuille de route nationale notamment au travers de quatre groupes de travail thématiques composés de présidents.es de Directoire et de COS des 15 Caisses d'Épargne.

Ces orientations sont le fruit d'un travail collectif et ont été construites en cohérence avec le projet stratégique du Groupe BPCE.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'inscrit dans la stratégie RSE du Groupe BPCE

En 2021, le Groupe BPCE a placé le climat et « l'expérience collaborateur » au cœur de son nouveau plan stratégique BPCE 2024². Les engagements de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'inscrivent également en cohérence avec ce projet stratégique mettant en avant une stratégie environnementale forte combinée à des objectifs intermédiaires ambitieux, une stratégie RH favorisant la qualité de vie au travail, et le développement professionnel de tous les collaborateurs. En complément, la politique RSE du Groupe associe des fondamentaux qui soulignent la prise en compte globale de notre responsabilité économique et sociétale, et le respect de principes qui guident notre démarche.

Dans ce contexte la stratégie RSE du Groupe BPCE a été structurée autour de trois axes :

- Répondre aux attentes de la société civile en favorisant l'inclusion et la solidarité tout en restant un mécène actif sur la place.
- Devenir un acteur majeur de la transition environnementale en plaçant les enjeux sur le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises. Le Groupe BPCE s'engage à aligner l'ensemble de ses portefeuilles sur une trajectoire « Net Zéro ». Il veut accompagner tous ses clients dans leur transition environnementale et accélérer la réduction de son empreinte carbone propre.
- Dessiner le futur du travail en offrant à ses collaborateurs et futurs employés un environnement de travail hybride adapté afin de déployer efficacement le télétravail. Le groupe souhaite également faire progresser ses collaborateurs, talents et jeunes salariés, en les accompagnant dans des circuits de formation dédiés. En parallèle, le groupe continue d'encourager la mixité dans les fonctions dirigeantes.

Pour en savoir plus sur la stratégie RSE et la DPEF du Groupe BPCE, voir le lien : [Documents de référence et URD du Groupe BPCE](#).

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'adosse aussi à l'engagement de BPCE au Global Compact, dont la signature, intervenue en 2012 et renouvelée annuellement. Ce code de bonne conduite est à ce jour le plus reconnu au plan international. Les références sur lesquelles il s'appuie (ONU, OCDE, OIT...) permettent

¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.federation.caisse-epargne.fr/>

² [Le plan stratégique 2021-2024 du Groupe BPCE](#)

à la Caisse d'Épargne Grand Est Europe d'initier, de poursuivre et de développer sa politique de développement durable dans le respect des standards internationaux.

Organisation et management de la RSE

*Principe de subsidiarité – Logique de cohérence –
Mobilisation collective*

CHAQUE CAISSE D'ÉPARGNE

Élabore sa propre démarche RSE dans le cadre des orientations fédérales et du projet stratégique Groupe.



LA FEDERATION

Définit, coordonne et promeut les actions de RSE des Caisses d'Épargne.



L'ORGANE CENTRAL

Propose un cadre d'actions commun au niveau du Groupe, un plan d'action et en assure le suivi et le reporting Groupe.



La stratégie RSE de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe est portée au plus haut niveau de l'entreprise, via la direction du Secrétariat Général rattachée au Pôle Présidence ; des points réguliers sont faits en Directoire. La CEGEE est dotée de deux comités RSE :

Le Comité de Pilotage RSE

Il s'agit d'une instance chargée de proposer au Directoire et au Comité RSE du COS les orientations annuelles de la CEGEE. Il veille également à coordonner les actions dans les domaines intégrant le plan stratégique fixé par l'ensemble des Caisses d'Épargne ; à savoir : les Achats et Relations fournisseurs, l'Environnement, l'Engagement sociétal, la Gouvernance, les Offres et Relations clientèle et les Relations et conditions de travail.

Le Comité de Pilotage RSE est constitué de 11 membres permanents issus de différentes Directions : Direction Générale, Secrétaire Général, Communication, Marketing et Animation, Qualité et Engagement

Sociétal, ressources Humaines, RSE, Direction des Achats, Direction de l'immobilier et Environnement de Travail, Direction du développement BDR, Direction des Risques, et Direction de la Finance.

Le Comité RSE

Le comité RSE se compose de 10 membres indépendants choisis parmi les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance dont deux Représentants des Salariés. Ils sont nommés par le Conseil d'Orientation et de Surveillance pour la durée de leur mandat de membre du Conseil (6 ans).

Sous la responsabilité du Conseil d'Organisation et de Surveillance dans l'exercice de ses missions, le Comité RSE est notamment chargé d'assurer le suivi des missions suivantes :

- Emettre un avis sur la démarche RSE de la CEGEE sur proposition du Comité de pilotage RSE
- Piloter et rendre compte au Conseil d'Orientation et de Surveillance la stratégie RSE ainsi que suivre la réalisation des programmes ainsi élaborés.

Le suivi et l'animation des actions RSE sont assurés par un collaborateur dédié, au sein de la Direction du Secrétariat Général. La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de l'entreprise citées ci-dessus.

Plus globalement, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe consacre de réels moyens financiers et humains aux activités de RSE, au-delà du collaborateur en charge du pilotage et du reporting. Ainsi, 14 collaborateurs travaillent sur des sujets liés à la RSE :

- 1 responsable RSE,
- 1 collaborateurs sur le mécénat et la philanthropie,
- 7 collaborateurs sur les activités de microcrédit,
- 3 conseillers Finances & Pédagogie,
- 1 référent handicap,
- 1 correspondant mixité.

3. La Déclaration de Performance Extra-Financière

3.1. L'analyse des risques extra-financiers de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Afin d'identifier ses enjeux extra-financiers les plus stratégiques, BPCE a mis en place en 2018 un groupe de travail avec des représentants des correspondants RSE des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne, et des Directions métiers de BPCE : Ressources Humaines, Risques, Communication financière, Achats...et les Fédérations.

À l'issue des travaux, une cartographie des risques extra-financiers a été élaborée, s'inspirant de la méthodologie d'analyse des risques de la direction des Risques du groupe. Cette cartographie est composée de :

- Un univers de dix-huit risques RSE répartis en trois typologies : gouvernance, produits et services, et fonctionnement interne. Chaque risque fait l'objet d'une définition précise ;
- Une méthodologie de cotation de ces risques en fonction de leur fréquence et de leur gravité.

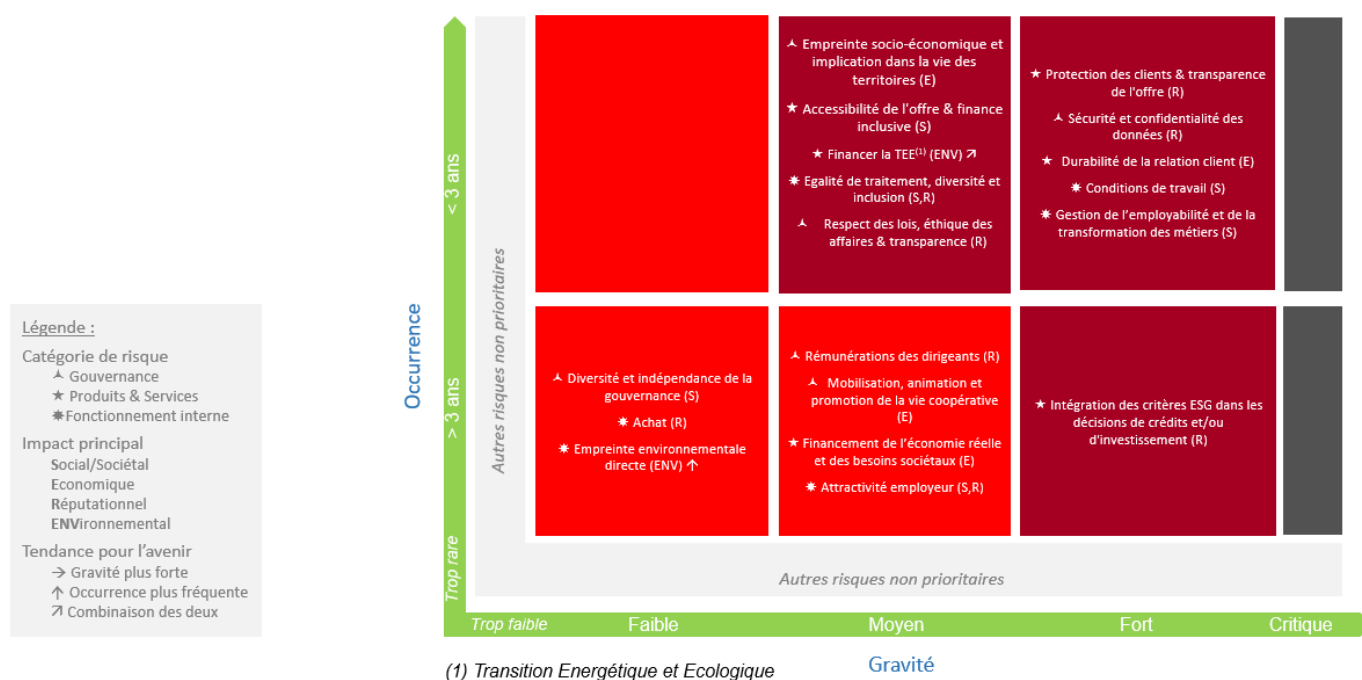
Depuis 2018, des représentants des correspondants RSE et des divers métiers de BPCE se rencontrent chaque année pour faire une mise à jour de cette cartographie. Lors de ces ateliers, les risques extra-financiers et leurs cotations sont revus au prisme de :

- L'évolution de la réglementation,
- L'évolution de la macro-cartographie des risques groupe,
- Les recommandations des auditeurs externes du reporting,
- Les demandes des agences de notation et investisseurs,
- Les nouveaux standards de reporting.

Suite aux travaux menés cette année par le Groupe BPCE, cette cartographie a ensuite été soumise à des experts métiers de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe et validée par Comité de direction.

L'analyse conduite a fait émerger treize risques majeurs auxquels la Caisse d'Épargne Grand Est Europe est exposée : empreinte territoriale, droit de vote, finance inclusive, diversité des salariés, éthique des affaires, protection des clients, sécurité des données, relation durable client, financement de la transition énergétique et écologique, conditions de travail, employabilité et transformation des métiers, Risque ESG et financement des territoires.

• Cartographie des risques RSE bruts de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe



| Catégorie de risque | Priorité | Risques Extra-financiers | Définition | Page |
|-------------------------------|-----------------|---|--|-------------|
| Produits et services | 1 | Durabilité de la relation client | Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients. | 13 |
| | 1 | Financer les territoires | Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire). | 14 |
| | 1 | Financement de la Transition Environnementale | Accompagner tous les clients vers la transition écologique et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers du Groupe. | 17 |
| | 1 | Protection des clients | Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client. | 22 |
| | 1 | Accessibilité de l'offre, inclusion financière | Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique. | 25 |
| | 1 | Intégration des critères ESG dans les décisions de crédit | Prise en compte des critères ESG et des risques de transition et physique liés au changement climatique dans les politiques sectorielles et l'analyse des dossiers de financement et d'investissement. | 27 |
| Fonctionnement interne | 1 | Employabilité et transformation des métiers | Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers. | 30 |
| | 1 | Diversité des salariés | Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise. | 32 |
| | 1 | Conditions de travail | Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés. | 35 |
| | 1 | Attractivité employeur | Proposer un cadre de travail attractif, des perspectives d'évolution dans le temps et donner du sens aux missions. | 38 |
| | 2 | Achats | Etablir des relations fournisseurs équitables, pérennes. | 40 |
| | 2 | Empreinte environnementale directe | Mesurer l'empreinte environnementale pour la réduire. | 42 |
| Gouvernance | 1 | Ethique des affaires | Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information. | 53 |
| | 1 | Sécurité des données | Protection de données personnelles des salariés et des clients. | 55 |
| | 1 | Empreinte territoriale | Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires. | 57 |
| | 2 | Diversité des dirigeants | Indépendance, diversité et représentativité au sein des instances de gouvernance. | 65 |
| | 2 | Vie coopérative | Veiller à la participation des sociétaires à la gouvernance coopérative. Assurer la formation des administrateurs. Communiquer sur le statut coopératif en interne et en externe. | 65 |
| | 2 | Droits de vote | Définir et appliquer des règles d'intervention, de vote, d'accompagnement, de participation aux conseils des entreprises où la Caisse d'Épargne Grand Est Europe détient une participation. | - |

| | | | | |
|--|---|------------------------------|---|---|
| | 2 | Rémunérations des dirigeants | Système de rémunération des dirigeants intégrant des critères de performance financière et extra-financière décorrélés les uns des autres avec une vision à court, moyen et long terme. | - |
|--|---|------------------------------|---|---|

3.2. Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Produits et services

PRODUITS ET SERVICES

| Risque prioritaire | Relation durable client | | | | |
|--|---|-------------|-------------|------------------------------|------------------------------|
| Description du risque | Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients. | | | | |
| Indicateur clé | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2021 - 2022 | Objectif |
| NPS (net promoter score) client annuel et tendance | +9,57 | +2 | -13 | + 7 points | +9 pour 2022 (NPS COMPOSITE) |

Politique qualité

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'est engagée pour proposer une expérience client aux meilleurs standards du marché.

Les programmes « simple et proche » et « expert engagé » permettent d'activer tous les leviers favorisant la satisfaction de nos clients dans l'usage de la banque au quotidien, en mode physique, à distance ou digital, mais aussi de proposer un conseil personnalisé accompagnant les moments de vie de nos clients.

La mesure retenue en CEGEE est le NPS (Net promoteur score). Cet indicateur permet de réaliser une évaluation de la démarche.

Pour ce faire, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'est dotée des outils d'écoute pour fournir les repères permettant d'engager efficacement l'action en faveur de la satisfaction client sur l'ensemble des marchés.

Ces dispositifs ont permis d'interroger 100 % de nos clients une fois par an et à chaque contact avec leur conseiller. Cela permet de capter la satisfaction client en temps réel et de déployer des actions d'amélioration que ce soit sur leur expérience mobile ou avec l'agence et le conseiller. Au total, près de 20 millions de nos clients sont interrogés en année pleine sur tous nos marchés au niveau du groupe. Cette satisfaction est aujourd'hui rendue visible en temps réel sur une application mobile pour tous les collaborateurs de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

2022 se caractérise par une année d'évolution du NPS de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe avec une évolution de +7 points.

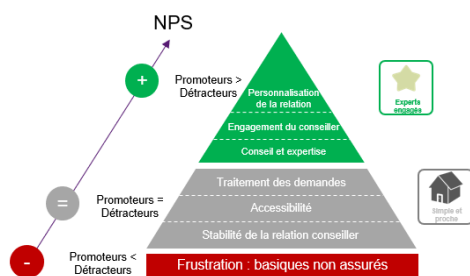
Dans le cadre du plan stratégique BPCE 2024, l'ambition principale consiste à obtenir :

- 100% des agences en NPS positifs

Concernant la Caisse d'Épargne Grand Est Europe l'évolution est la suivante : 69% d'agences avec NPS positif en cumul glissant.

Les leviers qui construisent le Net Promoter Score (NPS)³

Le conseiller reste le pilier de la relation, malgré la montée en puissance du canal digital. C'est le conseiller qui détermine la majeure partie du niveau de satisfaction des clients



| Risque prioritaire | Financer les territoires | | | | |
|--|---|-------|-------|-----------------------|----------|
| Description du risque | Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire). | | | | |
| Indicateurs clés | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2021 - 2022 | Objectif |
| Encours (en millions d'euros) | | | | | |
| Financement du logement social | 792 | 788 | 721 | 0,5% | NC |
| Financement de l'ESS | 519 | 508 | 461 | 2,2% | NC |
| Financement du Secteur public | 1 672 | 1 786 | 1934 | -8,2% | NC |
| Financement des entreprises TPE/PME | 687 | 665 | 415 | 19,9% | NC |
| Production annuelle (en millions d'euros) | | | | | |
| Financement du logement social | 127 | 139 | 83,4 | - 8,6% | NC |
| Financement de l'ESS | 48 | 62 | 96,4 | -38,6% | NC |
| Financement du Secteur public | 102 | 219 | 287,7 | -17% | NC |
| Financement des entreprises TPE/PME | 184 | 183,3 | 239,4 | -6,1% | NC |

Financement de l'économie et du développement local

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe fait partie des principaux financeurs des collectivités locales, des entreprises, des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que du logement social sur la région

³ Sources Direction Satisfaction sur la base des baromètres de satisfaction SAE – études attentes clients TILT

Grand Est. Sa responsabilité est d'être présente aux côtés de ces acteurs pour accompagner les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires. La CEGEE a ainsi poursuivi une politique de financement soutenue comme l'indiquent les chiffres du tableau ci-dessus.

Dans le cadre des financements avec bonification d'intérêts liés à l'atteinte d'objectifs extra-financier environnemental ou social (cf. ci-après le détail de ce dispositif dans la rubrique « Les solutions aux entreprises »), plusieurs prêts à impact ont été mis en place au cours de l'année 2022 auprès de/du :

- Fonds de Dotation du Groupe KS, société strasbourgeoise spécialiste de la construction, financement en adéquation avec leur objectif de devenir Entreprise à Mission qui permet d'afficher les ambitions du Groupe dans ce domaine. Les fonds serviront à financer la construction d'un bâtiment de 7 logements inclusifs à la Robertsau destinés à des adultes avec autisme pour leur offrir la possibilité de vivre chez elles dans la cité.
- NOVILIA, filiale du Groupe Action Logement pour financer une résidence sociale de 55 logements pour jeunes actifs.
- Demathieu et Bard Immobilier à Metz, opération de promotion d'habitation de 86 logements avec un critère de performance énergétique en termes d'équipement du parking en bornes électriques.
- Groupe NEXXT IMMO : 16 logements vendus en bloc auprès du bailleur social IN'LI (Action Logement) avec comme critère de performance énergétique l'atteinte de la RT 2012 soit une consommation énergétique moyenne des logements livrés inférieure ou égale à 40 KW/an/m².

Parallèlement à ces financements spécifiques, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'est engagée au cours de l'année 2022 dans la distribution de prêts « Green » sur l'ensemble des marchés de la BDR.

A ce titre, plus de 4M€ d'euros de crédit ont été distribués dont 1.4 M€ à destination des Collectivités locales et 2.7 M€ aux entreprises.

3.3. Partenaire de référence de l'innovation sociale territoriale

En tant qu'investisseur sociétal, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe soutient depuis sa création les acteurs locaux qui innovent et trouvent des solutions pour répondre aux fragilités territoriales.

Elle développe de nouveaux partenariats pour promouvoir les innovations sociétales, depuis l'incubation jusqu'à l'essaimage, à l'image du partenariat noué lors du lancement officiel de l'incubateur santé de la Région Grand-Est Quest For Health. l'un des principaux incubateurs santé en France (67 structures en cours d'incubation, qui ont levé 55M€ en 2021, dont 2 lauréats européens EIC).

La CEGEE reste par ailleurs le partenaire bancaire principal de l'incubateur régional généraliste QUEST FOR CHANGE dont Quest For Health fait partie.

En seulement quatre ans, Quest for Health a fait passer le nombre de projets de santé accompagnés de 5 à 67 (48% medtech, 27% e-santé, 25% biotechnologie). 60% des projets sont issus de la recherche publique, 40% proviennent de la recherche privée.

Quest for change a été créé il y a deux ans. C'est un réseau de cinq accélérateurs certifiés excellents par la Région Grand Est et implantés sur six territoires du Grand-Est : Innovact (Reims), Quai Alpha (Epinal), Rimbaud'Tech (Charleville-Mézières), Semia (Strasbourg et Mulhouse) et The Pool (Metz).

En qualité de financeur régional de 1^{er} plan des acteurs de l'ESS, la CEGEE accompagne les entrepreneurs à impact social ou environnemental :

- 13 conseillers et 6 Centres d'Affaires dédiés aux acteurs de l'ESS.
- Mise en relation des entrepreneurs sociaux avec notre réseau de :
 - Partenaires associatifs de l'accompagnement à la création d'entreprises (Mouves, France Active, Initiative France...);
 - Fonds dédiés à l'entrepreneuriat social (Inco, NovESS...).

Cet engagement au service des territoires et de ses innovations sociétales, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe le porte en tant que financeur, mais également en tant que mécène. En effet, à travers sa politique de mécénat, elle permet l'émergence et le développement de projets d'innovation sociale. Ce soutien peut se matérialiser par une subvention, mais également par un apport de compétences.

À titre d'exemples, la CEGEE en 2022 a accompagné Simplon.co, une SAS agréée par l'État « Entreprise solidaire d'utilité sociale », dont l'activité est la formation professionnelle continue dans le domaine du numérique destinée aux publics éloignés de l'emploi.

Mais aussi l'outil « PediaRT », développé par les équipes du CHRU de Nancy dont le but est de regrouper un ensemble de données, permettant ainsi d'améliorer la qualité de la thérapie par radiothérapie de l'enfant et de réduire les séquelles qui sont délétères pour la poursuite de la vie.

Microcrédit

En 2022, les Caisses d'Épargne continuent d'être un acteur majeur du microcrédit personnel en développant des offres innovantes et soutiennent l'entrepreneuriat via le microcrédit professionnel. Les associations Parcours confiance et l'institut de microfinance Créa-Sol sont des dispositifs dédiés aux souscripteurs de microcrédit. 50 conseillers se consacrent à cette activité sur l'ensemble du territoire avec plus de 600 partenaires mobilisés pour accompagner les emprunteurs.

Dans le cadre des Orientations RSE & Coopératives 2018 – 2021 des Caisses d'Épargne, ces dernières ont souhaité diversifier leur offre de microcrédit à l'attention de personnes n'ayant pas accès au crédit classique. Les actions mises en place en 2022 répondent entièrement à l'objectif qui avait été fixé de « co-construire de nouvelles solutions pour l'inclusion financière ».

Véritable plateforme de services, Parcours Confiance propose un suivi individualisé incluant un diagnostic approfondi, une offre bancaire adaptée (notamment le microcrédit) et le service de partenaires (associations, collectivités ou réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise). Un éventuel soutien pédagogique est proposé au travers des formations à la gestion budgétaire dispensées par l'association Finances & Pédagogie. Parcours Confiance comptait à fin 2022 une équipe de 7 conseillers dédiés.

Le microcrédit professionnel, quant à lui, peut être octroyé directement en agence ou dans le cadre de Parcours Confiance. Il bénéficie d'un accompagnement par des réseaux d'accompagnement spécialisés, principalement France Active, Initiative France et BGE.

Microcrédits personnels et professionnels (Production en nombre et en montant)

| | 2022 | | 2021 | | 2020 | |
|-----------------------------|--------------|--------|--------------|--------|--------------|--------|
| | Montant (k€) | Nombre | Montant (k€) | Nombre | Montant (k€) | Nombre |
| Microcrédits personnels | 1 155 | 360 | 1 693 | 555 | 1 502 | 504 |
| Microcrédits professionnels | 4 069 | 68 | 3 419 | 63 | 3 089 | 49 |

- **La mobilité** : la Fédération nationale des Caisses d'Épargne a impulsé une nouvelle offre en cours d'expérimentation facilitant l'acquisition d'un VAE (vélo à assistance électrique) d'occasion supportée par un microcrédit personnel en partenariat avec Mobeflex et Wimoov,
- **L'entrepreneuriat féminin** : l'engagement des Caisses d'Épargne pour promouvoir et faciliter l'entrepreneuriat féminin s'est de nouveau illustré cette année par la présence de la Fédération au

Salon SME en ligne avec plus de 1000 visiteurs sur le stand Caisse d'Épargne et une vingtaine de discussions engagées avec nos conseillers mobilisés.

- **L'inclusion numérique** : en partenariat avec Orange, une offre d'accès et équipement à internet à prix coûtant et des ateliers numériques gratuits sont en cours d'élaboration afin de répondre aux besoins croissants dans ce domaine.

Par ailleurs, les Caisses d'Épargne poursuivent leur engagement international en s'impliquant auprès du Réseau Européen de Microfinance (REM) et du Groupement Européen des Caisses d'Épargne (ESBG). La FNCE participe également aux travaux de Paris Europlace pour promouvoir la microfinance en Europe.]

| Risque prioritaire | Financement de la Transition Environnementale | | | | |
|--|--|-------|------|-----------------------|----------|
| Description du risque | Accompagner tous les clients vers la transition écologique et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers du Groupe. | | | | |
| Indicateurs clés | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2021 - 2022 | Objectif |
| Financement de la transition énergétique (en milliards d'euros) ¹ | 107 | 354 | 120 | -69,77 % | NC |
| Total des fonds ISR ² commercialisés en M€ | 32,5 | 31,07 | NC | 4,60 % | NC |

¹Définition des produits : en attente d'informations de la part de RSE BPA

² fonds articles 8 et 9 des affiliés de NIM.

Financement de la Transition Environnementale

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'est attachée à identifier sur quelles dimensions environnementales, sociales, et sociétales l'attendaient ses clients et parties prenantes. C'est dans cette perspective qu'elle a défini le cadre de sa stratégie et ses objectifs extra financiers. Les ambitions de la banque sont les suivantes :






- Proposer une offre d'épargne et de placements permettant de protéger et de faire fructifier le capital de ses clients par le fléchage vers des activités économiques durables ;
- Accompagner ses clients dans leur transition environnementale par une offre de financements et de services adaptée aux enjeux techniques et économiques ;
- Gérer les risques et opportunités liés aux transitions énergétiques, climatiques et écologiques.

Ses encours de financement (hors financements de projets EnR) de la transition énergétique s'élèvent à près de 120 M€ (source : 37 – Green + Impact présentation CODIR, + 17 – RIVETOILE vu avec SG, + 15 – EXCEL vu avec GB, +28 M€ - CERESIA vu avec GB, +18 M€ - CRISTAL UNION vu avec GB, +2 M€ - TEREOS vu avec GB, +3 M€)- RGDS vu avec GB).

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'est organisée et mobilisée pour adresser les marchés de la transition énergétique et en saisir les opportunités. Pour cela, elle s'appuie et anime un réseau de partie-prenantes impliqué sur les sujets suivants : organisations professionnelles, industriels, collectivités locales, association, etc.

Elle s'appuie également sur les travaux stratégiques et opérationnels du Groupe BPCE qui développe pour la Caisse d'Épargne les outils nécessaires permettant de répondre aux enjeux de transition environnementale de ses clients. Ainsi, des actions d'acculturation, des dispositifs de formation, des offres et partenariats spécifiques sont proposés sur les principaux marchés (Particuliers, Entreprises, Immobilier, Agriculture...).

Ce travail stratégique a également permis de structurer la vision du groupe autour de 5 domaines majeurs concernés par les enjeux transition environnementale :

| | |
|--|---|
|  Rénovation énergétique | Accompagnement et financement des travaux énergétiques de nos clients sur l'ensemble des marchés |
|  Energies renouvelables | Accompagnement du développement des projets d'énergies renouvelables dans les territoires |
|  Mobilité | Accompagnement du marché des infrastructures et de l'équipement collectifs ainsi que de la mobilité verte des particuliers et entreprises |
|  Entreprises en transition | Accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs activités face aux enjeux environnementaux |
|  Offre écocitoyen | Développement d'offres vertes à destination de nos clients « écocitoyens » : épargne et assurance, monétique, banque au quotidien |

La diversité de ses expertises et de ses implantations permet à la Caisse d'Épargne Grand Est Europe d'accompagner les projets de dimension locale, nationale, mais aussi internationale en lien notamment avec la Banque de Grande Clientèle de Natixis. Pour la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, ci-dessous, le tableau des encours de la transition environnementale.

| Financement des projets de transition (en M€) | Renouvellement du parc immobilier (en M€) |
|--|--|
| Rénovation des logements : 57 | 2 174 |
| Mobilité et autres projets de transition* : 0 | |
| Energies Renouvelables : 88 | |

* autres projets de transition : transition d'activité des clientèles personnes morales, y compris l'agriculture durable.

Le plan stratégique Groupe BPCE a fixé un objectif ambitieux et structurant pour l'ensemble des acteurs du Groupe : augmenter l'encours de financement des secteurs de transition environnementale de la banque de détail de 12 milliards d'euros d'ici 2024 sur les 5 domaines.

Les solutions aux particuliers

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe propose à ses clients une gamme de « prêts verts » destinée aux particuliers pour faciliter l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques, ou permettre la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leurs logements.

Crédits verts : production en nombre et en montant

| | 2022 | | 2021 | | 2020 | |
|------------------------------------|--------------|--------|--------------|--------|--------------|--------|
| | Encours (M€) | Nombre | Encours (M€) | Nombre | Encours (M€) | Nombre |
| Eco-PTZ | 8 009 | 646 | 5 172 | 431 | 4 710 | 364 |
| Prêts verts rénovation énergétique | 417 | 31 | 5 273 | 391 | 5 808 | 397 |
| Prêt vert mobilité | 3 845 | 169 | 2 210 | 118 | 2 763 | 174 |

Épargne verte : production en nombre et en montant

| | 2022 | | 2021 | | 2020 | |
|--|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|
| | Encours (M€) | Nombre (stock) | Encours (M€) | Nombre (stock) | Encours (M€) | Nombre (stock) |
| Livret de Développement Durable et Solidaire | 1 286 711 | 245 422 | 1 193 089 | 238 874 | 1 063 292 | 235 355 |
| Livret CSL Vert | 154,8 | 3346 | - | - | - | - |
| CAT Vert | 54,4 | 125 | - | - | - | - |

- Offre d'assurance spécifique sur l'installation des ENR chez les particuliers permettant de couvrir les risques non existant sur des installations classiques. *Par exemple, l'offre Natixis Assurances accompagne ses assurés particuliers pour les aider à réaliser des économies d'énergie via son offre habitation. Cette offre inclut la couverture des équipements tels que les éoliennes domestiques, les panneaux ou chauffe-eaux solaires, les armoires de régulation d'énergie, les batteries de stockage et les récupérateurs d'eau de pluie. Lors d'un sinistre, l'assuré a la possibilité de réparer lui-même ses dommages de peinture en utilisant une peinture écologique à un tarif préférentiel. Par ailleurs, les assurés bénéficient de prestations d'accompagnement pour réaliser des économies d'énergie.*
- *L'offre Natixis Assurances qui intègre des avantages tarifaires en faveur des particuliers dont le véhicule effectue moins de 8 000 km par an. Une économie pouvant aller jusqu'à 30 % est proposée aux propriétaires de véhicules électriques. Dans le cadre de l'accompagnement de ses clients, Natixis Assurances propose aussi des stages d'écoconduite*

Les solutions aux entreprises

L'année 2022 a été marquée par la mise en marché généralisée de l'ensemble des produits « Green » dans tous les univers de besoin : rénovation énergétique, mobilité durable, transition d'activité et Énergies renouvelables.

Quatre solutions de crédits ont été mises en place :

- Un prêt « rénovation énergétique » pour financer les travaux d'un bâtiment et améliorer son efficacité énergétique ;
- Un prêt « énergies renouvelables » pour financer un investissement EnR lié au bâtiment ou à l'activité du client ;
- Un prêt « transition d'activité » pour financer les matériels et travaux pour réduire la consommation d'énergie et/ou les ressources dues à l'activité ;
- Un prêt "mobilité verte" pour financer un véhicule ou une flotte de véhicules tourisme et/ou utilitaire propre et sa/leurs borne(s) de rechargement.

Dans le même temps, un dispositif de formation « Green » a été développé pour acculturer l'ensemble des Chargés d'Affaires et conseillers Pro afin de les positionner comme des partenaires de confiance pour aider les clients dans leurs transitions.

La Caisse d'Épargne a lancé, en 2022, le Prêt à Impact à destination des marchés de l'entreprise et de l'économie Sociale et Solidaire.

Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et les engagements RSE de nos clients. Le client choisit, avec le chargé d'affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. À chaque année anniversaire, si l'objectif est atteint, le client bénéficie d'une bonification reversée par la banque. Dans le cas contraire, c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'applique, sans pénalité.

Les projets de plus grande envergure

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe accompagne ses clients BDR (banque des décideurs en région) – collectivités, entreprises, logement social, économie sociale, etc. – dans leurs projets environnementaux, en leur apportant son expertise, des solutions de financements adaptés – fonds dédiés – ou des offres de services clefs en main.

Pour les projets de plus grande envergure nécessitant des ressources financières significatives, tels que l'éolien, le biogaz ou la biomasse, la Caisse d'Épargne peut bénéficier du savoir-faire des structures spécialisées du Groupe (Natixis, BPCE Lease et BPCE Energéco) qui interviennent dans des projets publics comme privés, via ses activités de financements ou de crédit-bail.

En 2022, elle a notamment arrangé le financement ou pris des participations dans plusieurs projets à hauteur de 110 M€ pour une puissance totale de 355 MW. Au cours des 3 dernières années, la CEGEE a ainsi arrangé ou pris des participations dans des projets représentant à terme 550 MW de puissance installée et 570 M€ de dette.

A ce titre, la CEGEE a arrangé pour Lafa Energy un financement syndiqué de 100 M€ dans le cadre d'un important projet EnR portant sur 42 fermes solaires d'une puissance totale de 230 MW dont certaines existantes et d'autres à construire.

La CEGEE intervient également en capital auprès d'acteurs engagés dans la transition environnementale. Ce fut le cas en 2022 auprès d'AgroNutris une société de biotechnologie française spécialisée dans l'élevage et la transformation d'insectes pour l'alimentation des hommes et des animaux. AgroNutris a choisi le Grand Est et tout particulièrement Rethel dans les Ardennes, pour y installer sa première unité de production de 16 000 m² qui sera opérationnelle avant la fin de l'année 2023.

C'est une activité innovante qui a pour ambition de limiter son impact sur l'environnement en utilisant des bio-résidus de l'agro-industrie pour l'alimentation des larves de mouches. Cela est permis par la valorisation de leurs déjections comme engrais, contribuant ainsi au développement d'une économie plus circulaire.

Contribution aux initiatives régionales et nationales en faveur de la croissance verte

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe participe à des événements, des programmes de recherche, et de travail consacrés au développement des éco-filières en région, ce qui profite à l'ensemble du réseau des Caisses d'Épargne tout en valorisant leurs pratiques responsabilité sociale et environnementale.

A ce titre, la CEGEE a noué un partenariat avec NEOMA Business School pour la Chaire « Bioéconomie et Développement Soutenable ». Depuis 2012 chez NEOMA, les chercheurs de cette chaire décodent les grandes problématiques que rencontrent les entreprises dans le cadre de la décarbonation qu'elles entreprennent.

Au travers de ce partenariat, la CEGEE va enrichir ses propres réflexions en matière de transition écologique, tout en partageant les travaux de la Chaire avec ses clients.

Finance durable

En proposant des produits d'épargne bancaire dont les ressources seront affectées à 100% au financement de prêts locaux pour la transition écologique, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe permet à tous ses clients, particuliers et entreprises, de prendre part efficacement à cet objectif commun.

Cette promesse est publiée sur le site Caisse d'Épargne Grand Est Europe et les montants d'encours de collecte et de crédit seront affichés début 2023 pour affirmer cette volonté de transparence.

L'offre bancaire s'est enrichie cette année avec le lancement du CAT Vert pour la clientèle Entreprise et du livret CSL Vert pour la clientèle de Particuliers. Tous deux permettent de contribuer au financement de projets durables locaux.

Pour en savoir plus : <https://www.caisse-Épargne.fr/ile-de-france/Épargner/offre-Épargne-bancaire-verte/>

En 2022, la CEGEE a ainsi distribué auprès des clients des marchés Entreprises et Economie Sociale des Compte à Terme Green sur des durées de 2 à 5 ans dont l'encours au 31/12/2022 s'élève à 53 M€.

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les Gestionnaires d'actifs du Groupe.

Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (article 8 du règlement européen SFDR) ;
- Des fonds qui intègrent directement un objectif d'investissement durable (article 9 du règlement européen SFDR).

À fin 2022, une sélection de 86 fonds est proposée aux clients, dont 68 fonds ESG, soit un ratio de 79%. 21 d'entre eux relèvent de l'article 9 et 47 de l'article 8.

Fonds ISR et solidaires
(Encours au 31/12 des fonds commercialisés par la Caisse d'Épargne)

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| AVENIR MIXTE SOLIDAIRE PART I | 428 515 | 362 115 | 859 145 |
| CAP ISR ACTIONS EUROPE PART R | 2 095 881 | 2 161 388 | 1 465 265 |
| CAP ISR CROISSANCE (PART R) | 1 034 157 | 1 086 326 | 705 610 |
| CAP ISR MIXTE SOLIDAIRE PART R | 3 449 149 | 3 940 875 | 3 200 787 |
| CAP ISR MONETAIRE (PART R) | 9 169 979 | 7 860 013 | 7 753 432 |
| CAP ISR OBLIG EURO (PART R) | 1 482 055 | 1 706 935 | 1 504 677 |
| CAP ISR RENDEMENT (PART R) | 3 105 872 | 3 481 818 | 2 827 714 |
| IMPACT ACTION EMPLOIS SOLID I | 38 537 | 24 156 | - |
| IMPACT ISR DYNAMIQUE (PART I) | 658 952 | 671 875 | 584 296 |
| IMPACT ISR EQUILIBRE (PART I) | 1 593 577 | 1 698 317 | 1 439 883 |
| IMPACT ISR MONETAIRE (PART I) | 3 903 920 | 3 397 116 | 3 115 088 |
| IMPACT ISR OBLG EURO (PART I) | 625 062 | 909 523 | 754 706 |
| IMPACT ISR PERFORMANCE (PART I) | 1 399 767 | 1 282 358 | 894 783 |
| IMPACT ISR RENDEMENT SOLID I | 1 905 476 | 1 987 833 | 1 581 925 |
| SEL. MIROVA EUROP .ENVRION. I | 14 365 | 12 569 | - |
| SELECT DORVAL GLOBAL CONVIC I | 678 018 | 486 258 | 421 700 |
| SELECTION DNCA MIXTE ISR (I) | 4 181 | 6 033 | 7 025 |
| AVENIR MONETAIRE (PART I) | 834 056 | - | - |
| NATIXIS ES MONETAIRE (PART I) | 18 471 | - | - |
| SELECTION DNCA SERENITE + I | 140 302 | - | - |
| TOTAL | 32 580 290 | 31 075 506 | 27 116 036 |

Encours fin de mois des fonds commercialisés par la Caisse d'Épargne

| | | | | |
|---------|--------------------|----------------|-----------------------------|-----------------------|
| Encours | Total | | Détail art 8 & 9 | |
| | Global encours NIM | Dont art 8 & 9 | Encours OPC monétaire 8 & 9 | Encours OPC 8 & 9 MLT |
| | 1 208 386 546 | 612 648 224 | 64 926 784 | 64 926 784 |

| | | | | |
|----------|---------------------------|----------------|------------------------------------|------------------------------|
| Collecte | Total | | Détail art 8 & 9 | |
| | Global collecte brute NIM | Dont art 8 & 9 | Collecte brute OPC monétaire 8 & 9 | Collecte brute OPC 8 & 9 MLT |
| | 246 347 810 | 175 139 094 | 59 194 833 | 120 706 791 |

| Risque prioritaire | Protection des clients | | | | |
|---|--|--------|------|-----------------------|----------|
| Description du risque | Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client. | | | | |
| Indicateur clé | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2021 - 2022 | Objectif |
| <ul style="list-style-type: none"> Nombre de réclamations « Information/conseil » traitées en 2022 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2022 a été de 0,02%. Nombre de réclamations « opération non autorisée » traitées en 2022 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2022 a été de 0,9%. | 7/4230 | 2/3759 | NC | NC | |
| | 39/4230 | 6/3759 | | | |

GOVERNANCE ET SURVEILLANCE DES PRODUITS

Tous les nouveaux produits ou services, quel que soit leur canal de distribution ainsi que tous les supports commerciaux, relevant de l'expertise de la fonction conformité, sont examinés en amont par celle-ci. Cette dernière s'assure ainsi que les exigences réglementaires applicables sont respectées et veille à la clarté et à la loyauté de l'information délivrée à la clientèle visée et, plus largement, au public. Une attention particulière est également portée à la surveillance des produits tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, la fonction conformité coordonnant la validation des défis commerciaux nationaux, s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte.

La fonction conformité veille tout particulièrement à ce que les procédures et parcours de vente, ainsi que les politiques commerciales, garantissent à tout moment et pour tous les segments de clientèle, le respect des règles de conformité et de déontologies. Il est également vérifié que le conseil fourni au client est adapté à ses besoins.

PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

La conformité des produits et des services commercialisés ainsi que la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

À cette fin, les collaborateurs du Groupe sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou collaborateurs de la force commerciale. Une formation à la déontologie intitulée « Les incontournables de l'éthique professionnelle » a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Par ailleurs, BPCE a mis en place un Code de bonne conduite et d'éthique, déployé auprès de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE a mis en place un dispositif de formations réglementaires obligatoires qui fait l'objet d'une revue annuelle.

Les nouvelles réglementations relatives aux marchés des instruments financiers (MIF2) et PRIIPS (*packaged retail investment and insurance-based products* pour uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers packagés) renforcent la protection des investisseurs et la transparence des marchés. Elles impactent le Groupe dans sa dimension de distributeur d'instruments financiers, en renforçant la qualité des parcours clients dédiés à l'épargne financière et à l'assurance :

- Adaptation des recueils de données client et de la connaissance du client (profil client, caractéristiques des projets du client en termes d'objectifs, de risques et d'horizon de placement), actualisation du questionnaire de connaissance et d'expérience en matière d'investissements financiers et du questionnaire de risques sur l'appétence et la capacité à subir des pertes par le client permettant l'adéquation en matière de conseil ;
 - Adaptation des offres liées aux services et produits financiers commercialisés ;
 - Formalisation du conseil au client (déclaration d'adéquation) et de son acceptation du conseil (le cas échéant émission des alertes informant le client) ;
 - Organisation des relations entre les producteurs et les distributeurs du Groupe ;
 - Prise en compte des dispositions relatives à la transparence des frais et des charges selon la granularité exigée ;
 - Élaboration de reportings périodiques d'adéquation et à valeur ajoutée aux clients et sur l'enregistrement des échanges dans le cadre de la relation et des conseils apportés aux clients ;
 - Déclarations des reportings des transactions aux régulateurs et vis-à-vis du marché, obligations de best execution et de best sélection ;
 - Participation aux travaux de développement des formations des collaborateurs et à la conduite du changement liée à ces nouveaux dispositifs.

LES VOIES DE RECOURS EN CAS DE RÉCLAMATION

Le traitement des réclamations s'articule de la façon suivante :

- L'agence ou le centre d'affaires en charge de la relation commerciale de proximité, interlocuteur privilégié du client ;

- Le service Relation clientèle de la banque ou de la filiale, qui peut être sollicité y compris si la réponse ou solution apportée par l'interlocuteur privilégié du client ne lui convient pas ;
- Le médiateur, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de la banque, ou en l'absence de réponse de la part de celle-ci.

Le médiateur est une personnalité indépendante. Il dispose de son propre site internet. Un formulaire permet au client de déposer sa demande de médiation.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe dispose d'un service en charge des réclamations clients.

Les échanges ou transferts de réclamations entre les services relations clientèle sont organisés afin que toute réclamation puisse recevoir une réponse dans les meilleurs délais.

L'information du client sur les voies de recours

Les voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- Sur les sites internet des établissements du groupe ;
<https://www.banquepopulaire.fr/portailinternet/Editorial/Services/Pages/Exprimer-une-reclamation.aspx?Vary=0-0-0>
- Sur les plaquettes tarifaires
- Dans les conditions générales.

Le pilotage du traitement des réclamations

Ce pilotage concerne en particulier :

- Les motifs de plainte ;
- Les produits et services concernés par ces plaintes ;
- Les délais de traitement.

Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

79,01 % des réclamations sont traitées en moins de 10 jours.

Le délai moyen de traitement en 2022 était de 7.6 jours.

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|----------------------------|--------|-------|-------|
| Délais moyen de traitement | 7.6 J | 6.08J | 8.23J |
| % en dessous des 10 jours | 79.01% | 85.3% | 75.4% |

ANALYSE ET EXPLOITATION DES RÉCLAMATIONS

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe analyse les réclamations afin de détecter les dysfonctionnements, manquements, et mauvaises pratiques.

L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices à mener avec les directions concernées.

La recherche des causes à l'origine des réclamations est un axe de travail que nous développons. En 2022 :

- Nombre de réclamations « Information/conseil » traitées en 2022 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2022 a été de 0,02%.
- Nombre de réclamations « opération non autorisée » traitées en 2022 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2022 a été de 0,9%.

Cette démarche d'amélioration continue se nourrit également des commentaires formulés par les clients dans les enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur Internet, les réseaux sociaux ou les avis clients.

| Risque prioritaire | Inclusion financière | | | | |
|--|---|--------|-------|-----------------------|----------|
| Description du risque | Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique | | | | |
| Indicateur clé | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2021 - 2022 | Objectif |
| Production brute OCF (offre spécifique clientèle fragile en nombre) et évolution annuelle du stock | 13 441 | 11 319 | 7 766 | 15,8% | NC |

Accessibilité et inclusion financière

Des agences proches et accessibles

Depuis l'origine, les Caisses d'Épargne se sont développées localement, au cœur des territoires, une des clefs de leur réussite. Aujourd'hui encore, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe reste attentive à maintenir une forte présence locale. Fin 2022, la Caisse d'Épargne comptait ainsi 84 agences en zones rurales et 8 agences en quartiers prioritaires de la politique de la ville⁴.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 92,8% des agences remplissent cette obligation.

Réseau d'agences

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|---|--------|---------------------|-----------------|
| Réseau | | | |
| Agences, points de vente, GAB hors site | 281 | 314 | 316 |
| Centres d'affaires | 6 | 6 | 6 |
| Accessibilité | | | |
| Nombre d'agences en zone rurale | 84 | 84 | 91 ⁵ |
| Nombre d'agences quartier prioritaire de la Ville | 8 | 9 | 11 |
| Agences accessibles aux personnes handicapées (loi handicap 2005) | 92,88% | 91,33% ⁶ | 90% |

Accompagner les clients en situation de fragilité financière

Les Caisses d'Épargne identifient leurs clients particuliers en situation de fragilité financière sur la base de l'un des quatre critères ci-dessous :

- Critère 1 : au moins 15 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant trois mois consécutifs et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période de trois mois, égal à trois fois le SMIC net mensuel ;
- Critère 2 : au moins 5 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant un mois et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période d'un mois égal au SMIC net mensuel ;

⁴ Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis par la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les zones concernées sont définies sur la base d'un critère unique de niveau de revenus des habitants, déterminant 1300 quartiers prioritaires. La liste est établie par les décrets 2014-1750 et 2014-1751, du 30 décembre 2014, respectivement pour la métropole et les DOM-TOM. Les délimitations sont consultables sur le géoportail.gouv.fr.

⁵ La donnée 2020 a fait l'objet d'une rectification.

⁶ La donnée 2021 a fait l'objet d'une rectification

- Critère 3 : pendant 3 mois consécutifs, inscription d'au moins un chèque impayé ou d'une déclaration de retrait de carte bancaire, au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiements de chèques (FCC);
- Critère 4 : recevabilité d'un dossier déposé auprès d'une commission de surendettement en application de l'article L. 722-1 du code de la consommation.

Au 31 décembre 2022, 22 842 clients de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe étaient identifiés en situation de fragilité financière. Afin de mieux accompagner ces clients, un dispositif de formation (e-learning et classes virtuelles) des conseillers a été reconduit sur 2022 : 366 collaborateurs ont suivi des modules sur l'offre clients fragiles (1 657 en 2021).

Les clients fragiles identifiés se voient proposés par courrier de souscrire à l'Offre à la Clientèle Fragile (OCF) et ainsi de bénéficier

- D'une offre complète de services bancaires au quotidien facturée à un tarif maîtrisé de 3 € / mois, ramenée à 1 € / mois depuis le 1er janvier 2023 suite à la demande du ministère de l'Économie ;
- D'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 16,50 €/mois ;
- Et du plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération et 20 € par mois (art R. 312-4-2 du Code monétaire et financier, par opération, prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier).

Au 31 décembre 2022, 13 441 clients de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe détenaient cette offre. Les clients identifiés fragiles qui ne souhaitent pas souscrire l'OCF bénéficient néanmoins d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 25 €/mois.

Dans le cadre de leur activité de banque de détail, les Caisses d'Épargne proposent un éventail de dispositifs protecteurs pour leurs clients et appliquent le droit au compte qui donne accès à toute personne éligible et dépourvue d'un compte de dépôt, à l'ouverture d'un compte bancaire assorti des services bancaires de base (SBB) gratuits. Au 31 décembre 2022, 2 744 sont bénéficiaires des SBB contre 3 494 à fin 2021.

En 2022, les Caisses d'Épargne ont créé et mis à disposition un nouvel espace dédié à la résolution des difficultés financières de leurs clients : <https://www.caisse-Épargne.fr/clientele-fragile/> .

Ce nouvel espace permet de présenter l'ensemble du dispositif d'accompagnement. Se voulant non stigmatisant, il permet également de répondre à toutes les situations financières difficiles, passagères ou non, des clients.

Trois grandes rubriques y figurent :

- Nos offres bancaires (OCF, microcrédit) et extra bancaires (Orange et LOA véhicules) [Solutions pour mieux gérer votre budget | Caisse d'Épargne \(caisse-Épargne.fr\)](#) ;
- Nos conseils pour aider les clients à gérer leur compte et leurs finances au quotidien (application *Pilote Dépenses*, des fiches pratiques et des liens vers les Points Conseil Budget). [Reprendre votre budget en main | Caisse d'Épargne \(caisse-Épargne.fr\)](#) ;
- Nos partenaires nationaux (Finance & Pédagogie, Parcours Confiance, Créasol). [Nos partenaires à vos côtés | Caisse d'Épargne \(caisse-Épargne.fr\)](#). Les Caisses d'Épargne ont la possibilité d'ajouter des partenaires régionaux sur leurs propres sites et la possibilité de prendre rendez-vous en ligne.

Prévention du surendettement

La prévention du surendettement est possible grâce à un dispositif complet comprenant l'élaboration, par BPCE, d'un outil de scoring dit prédictif. Il est destiné à identifier plus en amont les clients présentant un risque de se trouver en situation de surendettement. Les clients ainsi détectés se voient proposer un rendez-vous avec leur conseiller.

S'impliquer auprès des personnes protégées

En France, 800 000 majeurs bénéficient d'une mesure de protection juridique ou sociale décidée par un juge des tutelles. Ces mesures, graduées en fonction du degré d'autonomie de la personne, impliquent les

banques à travers la gestion des comptes et du patrimoine de ces clients, en liaison avec leur représentant légal.

Le réseau des Caisses d'Épargne est leader sur ce segment de clientèle réparti sur l'ensemble du territoire, des experts dédiés aux personnes protégées proposent des offres répondant à leurs besoins spécifiques (par exemple carte bancaire de retrait sécurisé). Le représentant légal bénéficie également d'un service en ligne offrant une gamme de services de tenue de compte de la personne protégée.

La Caisse d'Épargne édite également des guides pratiques à destination des curateurs et tuteurs familiaux.

Fin 2022, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe gère 34 627 comptes de majeurs protégés en lien avec 566 associations tutélaires ou gérants privés et 5.112 représentants légaux familiaux. Ceux-ci nous confient 173 millions d'euros de dépôts et 687 millions d'euros d'épargne. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe accompagne près de 42 % des majeurs protégés.

Éducation financière

Depuis sa création en 1957, l'association Finances & Pédagogie est soutenue par les Caisses d'Épargne. Grâce à ce partenariat, l'association emploie aujourd'hui 23 collaborateurs en région, qui mettent en œuvre un programme pédagogique sur toutes les questions d'argent. Ce projet d'éducation financière est principalement dédié à l'apprentissage des jeunes et à leur insertion, l'information des personnes en situation de fragilité économique et financière, et la formation des professionnels de l'action sociale qui soutiennent ces populations. L'objectif est non seulement d'accompagner ces publics sur des sujets récurrents ayant trait à la relation à l'argent (gérer son budget, relation à la banque, savoir parler d'argent, anticiper les projets de vie, etc.), mais aussi de répondre à de nouveaux enjeux : argent digital, développement durable, reconversion professionnelle, création de son activité, etc.

Dans ses méthodes pédagogiques, l'association a également élargi et adapté ses actions à toutes les cibles de population, mettant notamment en œuvre des interventions à distance (formations/webinaires/webconférences/...).

Ce sont près **293 interventions (728 heures)** qui ont ainsi été réalisées auprès d'environ **3547 stagiaires**. Ont été notamment concernés :

- **2155 jeunes** relevant des établissements scolaires et des centres de formation ;
- **1392 personnes** accompagnées par des structures de l'économie sociale et solidaire ou autres organismes sociaux.

Toutes les actions ainsi réalisées se veulent être des réponses concrètes aux enjeux actuels d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement. Les interventions de l'association s'organisent autour d'ateliers/formations qui combinent acquisition des connaissances théoriques et mise en application avec un apprentissage par la pratique et une approche ludique.

*Près de **10 thématiques** ont été traitées en 2022 :*

- **46 %** concernent les questions sur le budget et l'argent dans la vie ;
- **28 %** sont en lien avec la banque et les relations bancaires ;
- *Et plus **26 %** sont liées aux questions sur le crédit et le surendettement, les retraites, la cybersécurité, les entreprises, et la bourse.*

Finances et Pédagogie déploie son action en lien avec plus de 600 partenaires publics, privés et associatifs répartis sur tout le territoire.

Cette année 2022 a marqué un retour à une activité soutenue après deux années fortement impactées par la crise sanitaire. Les formations en présentielles ont pu reprendre, tout comme les interventions en milieu scolaire notamment.

L'association se fixe pour objectifs de poursuivre ses innovations tant dans ses méthodes pédagogiques – conférences grand public- à partir d'un catalogue de formation étendu –actions vers les aidants, les sportifs, etc. Elle continuera à créer de nouveaux outils d'apprentissage comme des applis. Partout pour tous étant notre guideline, il s'agit d'être proactif au côté de tous les publics.

Pour en savoir plus : <https://www.finances-pedagogie.fr/les-formations>

| Risque prioritaire | Intégration des critères ESG dans les décisions de crédit | | | | |
|---|--|------|------|-----------------------|----------|
| Description du risque | Prise en compte des critères ESG et des risques de transition et physique liés au changement climatique dans les politiques sectorielles et l'analyse des dossiers de financement et d'investissement. | | | | |
| Indicateur clé | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2021 - 2022 | Objectif |
| Montant de l'encours des Prêts à Impact | 9 067 784 | NC | NC | NC | NC |

La gestion des risques climatiques est développée dans le chapitre Gestion des risques.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'inscrit dans les dispositifs déployés par le Groupe BPCE décrits ci-dessous.

GOVERNANCE

En 2022, la comitologie du Groupe BPCE a été renforcée avec la généralisation de l'intégration des éléments climatiques dans la comitologie de chacune de ses entités.

Présence d'une filière risques climatiques dans toutes les entités du groupe

Une filière risques climatiques au sein du Groupe BPCE a été organisée au printemps 2020 avec la participation de correspondants Risques climatiques au sein des établissements. En CEGEE, il s'agit du Directeur du Département Pilotage Transverse et Projets, rattaché au Directeur des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents qui représente la CEGEE.

Le rôle du correspondant est de :

- Suivre l'actualité des travaux coordonnés chez BPCE pour le compte du groupe afin d'être en mesure de les mentionner auprès du DRC de l'établissement et éventuellement de ses instances dirigeantes. Par exemple : participation du groupe au stress test ACPR ou à l'exercice volontaire d'analyse de sensibilité de l'EBA ;
- Être le relai local des travaux auprès des équipes concernées afin de sensibiliser, décliner et permettre en interne les échanges et les mise en place des dispositifs ;
- Être informé des évolutions réglementaires et échanges de place pouvant impacter l'activité des établissements ;
- Répondre à des demandes de groupes de travail dédiés sur certains projets.

L'animation de la filière des correspondants Risques climatiques a accru la sensibilisation des collaborateurs et des actions de formation sont proposées dans les autres directions. Une newsletter mensuelle, une conférence trimestrielle (matinale), et des classes virtuelles sur des thèmes précis sont de nature à favoriser la diffusion de la culture risques climatiques dans l'ensemble des entités. Les bonnes pratiques identifiées sont présentées lors de ces événements réguliers ou ad hoc. La formation Climate Risk Pursuit continue d'être déployée dans les établissements. À fin juillet 2022, 18 037 collaborateurs l'ont suivi. De plus, des

formations répondant au plus près des attentes sont en cours de développement. Les instances dirigeantes sont également formées à ces sujets de manière régulière.

En CEGEE, 500 collaborateurs issus du réseau commercial BDD (Banque de Détail) et BDR (Banque de Développement Régional) ont suivi une formation autour de l'Economie Verte, visant à les informer pour accompagner les clients dans la gestion de leur projet de transition écologique.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES CRÉDIT GROUPE

Sur le périmètre de la banque de proximité, au-delà de la politique charbon appliquée à l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE, les critères environnementaux sont systématiquement intégrés dans les politiques sectorielles depuis 2018. Le comité des risques extrafinanciers (CoREFI), composé des équipes Risques climatiques, Analyse crédit et RSE, se réunit chaque mois pour effectuer depuis mars 2020 des revues ESG de l'ensemble des secteurs d'activités et par typologies de clients.

Dans le cadre de ces revues, chaque secteur d'activité est apprécié sur la base des 6 enjeux environnementaux tels que définis par la taxonomie européenne : risques climatiques physiques, risques climatiques de transition, biodiversité, eau, pollutions autres que les gaz à effet de serre et économie circulaire. Une classification sectorielle environnementale découle de cette appréciation et identifie des points d'attention particuliers.

Ces analyses ESG sectorielles ont pour vocation d'alimenter les échanges, notamment lors de l'octroi de crédit. L'objectif est de fournir des éléments d'analyse supplémentaires au regard des évolutions réglementaires et de marché, de pouvoir mieux accompagner les clients dans la transition.

Questionnaire de transition en cours de déploiement sur les clients de la banque de détail

Pour la Banque de détail, un questionnaire dédié à la prise en compte des enjeux environnementaux par les clients dans leur modèle d'affaires a été testé par les chargés de clientèle afin de récolter des informations concernant la connaissance, les actions et l'engagement des clients sur les sujets climatiques et environnementaux. Cet outil s'inscrit dans la réponse du groupe au guide EBA sur l'octroi et le suivi des prêts dans sa composante ESG.

Les premiers éléments recueillis permettent d'établir une appréciation de la maturité du client quant à la maîtrise des enjeux climatiques et environnementaux de son secteur d'activité. La phase pilote est en cours d'achèvement avec une réflexion sur son intégration à venir dans les systèmes de notation clientèle une fois la profondeur d'historique nécessaire atteinte.

L'intégration de ces données dans le processus d'octroi de crédit et dans le suivi des risques est en cours d'étude avec les directions du développement de la Banque de Proximité Assurances.

Intégration de critères ESG dans les politiques des risques financiers

En termes de risques financiers, une appréciation des risques climatiques est effectuée, entre autres, au travers de la gestion et du suivi de la réserve de liquidité. La prise en compte des critères climatiques et plus largement des critères ESG est réalisée selon 3 axes : la qualité environnementale du titre, la notation ESG des émetteurs ainsi qu'une analyse en température avec définition d'un objectif d'alignement en ligne avec le plan stratégique du groupe.

Concernant les investissements en Private Equity, les travaux d'intégration de critères d'analyse ESG sont en cours afin de définir des profils ESG d'établissement-investisseur.

En CEGEE, l'analyse ESG est récupérée au niveau de l'Organe Central pour chaque tiers faisant l'objet d'une demande d'investissement dans le cadre du portefeuille obligatoire. Cette analyse est intégrée dans l'avis de la DRCCP.

Par ailleurs, la DRCCP réalise deux fois par an une analyse ESG globale du portefeuille obligataire au Comité de Gestion Financière et au Comité Exécutif des Risques.

3.4. Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Fonctionnement interne

FONCTIONNEMENT INTERNE

Développer l'employabilité des collaborateurs

Dans un contexte où les changements s'accroissent, la formation devient un enjeu stratégique et un pilier de l'expérience collaborateur. La formation doit permettre aux collaborateurs de se préparer aux nouveaux enjeux et de renforcer leurs compétences en vue de faciliter les parcours professionnels. Dans ce contexte, l'investissement consacré à la formation est central pour faire de cet accompagnement un axe fort de la politique de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe en faveur de l'employabilité de tous ses salariés.

Favoriser le développement des compétences

Dans un environnement en pleine mutation, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'attache à mener une politique de développement des ressources humaines, destinée à répondre aux ambitions et aux enjeux de transformations pour l'ensemble de ses métiers. Ses engagements RH s'articulent autour de trois axes centraux :

- Développer l'employabilité des salariés : favoriser le développement des compétences, accompagner les mobilités fonctionnelles, mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement individualisés, renforcer l'agilité des collaborateurs sur les nouveaux modes de fonctionnement digitaux
- Attirer et fidéliser les meilleurs talents : rendre les managers acteurs de la transformation et proposer des parcours professionnels enrichissants ;
- Assurer l'égalité professionnelle : développer la mixité à tous les niveaux de l'entreprise et promouvoir la diversité.

Le Plan de Développement des Compétences 2022 a permis d'accompagner l'ensemble des métiers impactés par des évolutions ou des transformations d'entreprise en garantissant le renforcement des compétences par la mise en place d'actions de formation pour accompagner :

- Les nouveaux besoins des fonctions commerciales ;
- Les expertises des fonctions supports ;
- Les postures managériales.

Dans le cadre du plan stratégique, le développement des compétences a constitué un enjeu primordial d'investissement pour :

- Renforcer l'employabilité en construisant des parcours professionnels et en s'assurant de la maîtrise des fondamentaux tout en développant les capacités d'apprentissage de tous les collaborateurs ;
- Développer les compétences en continu et favoriser ainsi une culture apprenante pour permettre aux collaborateurs de continuer à augmenter leur expertise, mais aussi d'acquérir de nouvelles compétences.

La CEGEE a également souhaité maintenir sur son territoire des partenariats locaux forts avec les établissements de formations initiales et continues, en particulier avec l'École Supérieure de la Banque, et

poursuivre sa politique en matière d'apprentissage, avec le recrutement de 125 alternants en 2022. La nouvelle promotion de la rentrée a ainsi bénéficié d'un accompagnement dédié via le parcours Trajectoire Alternance intégrant également une formation et une animation des tuteurs dans leurs nouvelles responsabilités.

En complément des actions faites en local, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe bénéficie des actions mises en place au niveau national par BPCE, à savoir :

- Les offres de service du campus BPCE ;
- Les parcours de formation plus spécifiques aux différents métiers exercés en Caisse :
 - "Progresser dans le réseau" : pour développer la qualification et la performance des conseillers commerciaux afin de les mettre en confiance dans l'exercice de leur métier et au niveau attendu par les clients,
 - "Valoriser les Services bancaires" : une offre de formation, composée de plus de 60 modules, destinée aux collaborateurs des services bancaires (Middle et Back Office), pour développer l'excellence relationnelle, l'expertise métier et le management des services bancaires.

En 2022, le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue s'élève à 5,68%. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe se situe ainsi au-delà de la moyenne du secteur à 4,3 % et de l'obligation légale de 1 %. Cela correspond à un volume de 95 425 heures de formation et 94% de l'effectif formé.

La satisfaction clients est au cœur des enjeux de l'entreprise et l'ensemble des collaborateurs est mobilisé dans cette dynamique. La satisfaction interne sur l'accompagnement RH lors de mobilités de collaborateurs, ou à l'intégration de nouveaux collaborateurs continue de progresser en 2022, plus particulièrement sur les aspects de formation.

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|-----------------------|------|------|------|
| Nombre d'heures / ETP | 36,8 | 39,6 | 35 |

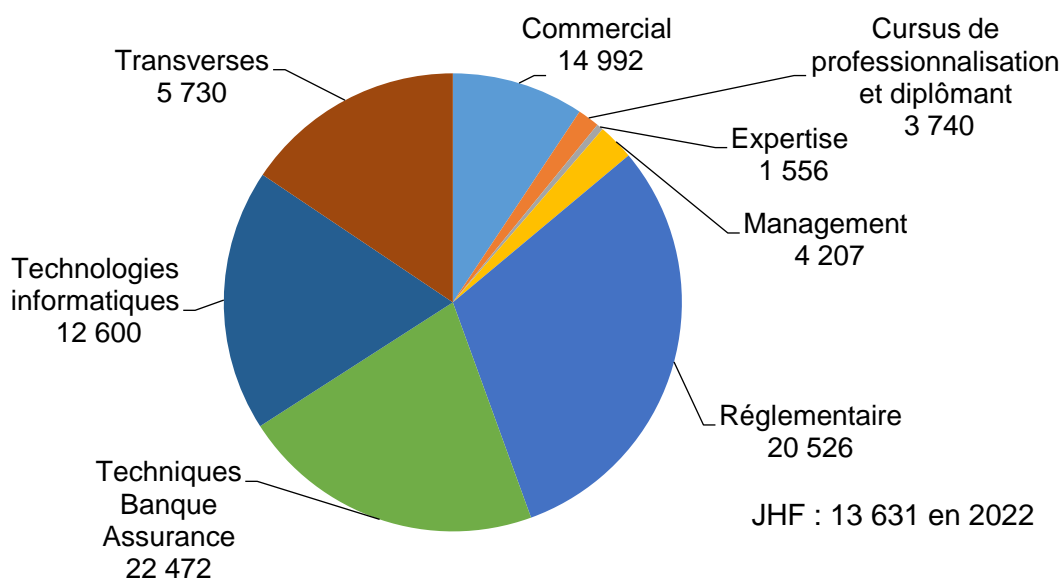
Le nombre d'heures de formation par ETP a connu un pic en 2021, compte tenu de certains décalages de formation due aux restrictions liées à la crise sanitaire du Covid-19. Il est donc relativement stable sur la période 2020-2022 et reste supérieur à la moyenne de la branche qui se situe à 24,5 heures par salarié.

La CEGEE renforce les dispositifs d'accompagnement en interne et en particulier les formats de montée en compétence en situation de travail ou d'immersion via des AFEST (Actions de Formation en Situation de Travail) ; ces heures de formation sont ainsi intégrées au plan de développement des compétences.

Les orientations de la formation professionnelle de la CEGEE pour 2022 ont intégré cinq axes majeurs, en lien avec notre plan stratégique :

- Renforcer les compétences et accompagner les nouveaux besoins dans les fonctions commerciales ;
- Développer l'expertise et les évolutions des fonctions support, notamment les services bancaires ;
- Renforcer les compétences et postures managériales en lien avec notre nouveau plan stratégique ;
- Innover sur les modalités de formation avec des solutions d'apprentissage efficaces ;
- Respecter les obligations réglementaires.

Répartition du nombre de collaborateurs CDI par domaine de formation sur l'année 2022



En 2022, la CEGEE a consacré 4,7 jours de formations par collaborateur. Les actions de formation les plus marquées ont visé à :

- Renforcer les compétences et les postures managériales pour tendre vers une plus grande efficacité organisationnelle et professionnelle
- Accompagner les collaborateurs dans des parcours diplômants sur mesure et adapté, suite à une évolution professionnelle, une nouvelle prise de poste ou un projet professionnel
- Développer une posture adaptée aux enjeux de développement et inscrire la relation bancaire dans la durée et la proximité, en étendant le programme d'excellence relationnelle à tous les nouveaux entrants et certaines fonctions supports
- Former tous les collaborateurs impactés par les évolutions DATA et les outils à plus grande valeur ajoutée afin de gagner en fiabilité, en proactivité et en accessibilité
- Soutenir les ambitions de conquête et de développement par la mise en place d'actions de formation sur les nouvelles offres bancaires déployées en matière d'assurance, d'épargne et de financement (économie verte)
- Faire bénéficier à tout collaborateur d'un parcours d'accueil complet, mis à jour en 2022, qui met l'accent sur des périodes d'immersion durant les 4 premières semaines d'intégration et dont les enjeux consistent :
 - À favoriser une montée en compétences progressive et structurée quelle que soit l'affectation
 - À mettre en place des points de passage formalisés grâce à un livret d'accompagnement pour suivre la progression
 - À former des collaborateurs opérationnels en intégrant la dimension de la gestion de la relation commerciale à distance, et libérés des modules réglementaires après la période d'accompagnement
- Respecter nos obligations réglementaires par le déploiement de formations dédiées, en mutualisation des contenus réglementaires et métiers et en y intégrant des mises en situation opérationnelles.

Des passerelles entre les métiers et une dynamique de mobilité

Le Groupe BPCE, à travers sa politique de formation, de mobilité ainsi que ses outils RH JUMP et MEET & MOVE, permet aux salariés qui le souhaitent de construire un projet de passerelle vers un métier différent au sein du Groupe.

Dans ce cadre, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe met à la disposition de ses salariés les outils et moyens favorisant l'exercice de la mobilité.

Pour répondre aux besoins d'une organisation en transformation et accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel, la CEGEE diffuse la plupart des offres d'emploi en mobilité interne et met à disposition des collaborateurs l'ensemble des définitions d'emploi.

En termes d'évolution professionnelle, 163 promotions ont été mises en œuvre.

Une démarche interne « teste un métier » a été lancée en 2022 pour aider les collaborateurs souhaitant évoluer en leur permettant de se renseigner sur des métiers qui les intéressent. Cette plateforme permet de les mettre en contact avec des collaborateurs exerçant ces métiers et ainsi affiner leur projet professionnel. Les premiers retours de cette démarche sont très positifs.

| Risque prioritaire | Diversité des salariés | | | | |
|------------------------------|--|-------|-------|---------------------|----------|
| Description du risque | Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise | | | | |
| Indicateur clé | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2021-2022 | Objectif |
| Pourcentage de femmes cadres | 48,1% | 46,9% | 45,1% | 2,56 % | 50% |

Promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité

Pour le Groupe BPCE, il est important de garantir, au sein de chacune de ses entreprises, un traitement équitable visant à réduire les inégalités constatées et à développer un environnement respectueux des différences liées à l'identité sociale de chacun.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'est ainsi engagée en faveur de la diversité à travers des objectifs affichés et des actions concrètes.

Elle a poursuivi ses objectifs dans trois domaines prioritaires : l'égalité professionnelle hommes/femmes, l'emploi des personnes en situation de handicap, et le soutien à l'emploi des jeunes.

- Mise à disposition des managers, des collaborateurs, et des équipes dirigeantes d'outils de sensibilisation : Guide mixité, vidéos de sensibilisation, quiz ;
- Processus RH portant sur la diversification des profils de recrutement : formation des recruteurs ;
- Aménagement des fins de carrière et poursuite de la politique volontariste sur l'apprentissage et la transmission des savoirs

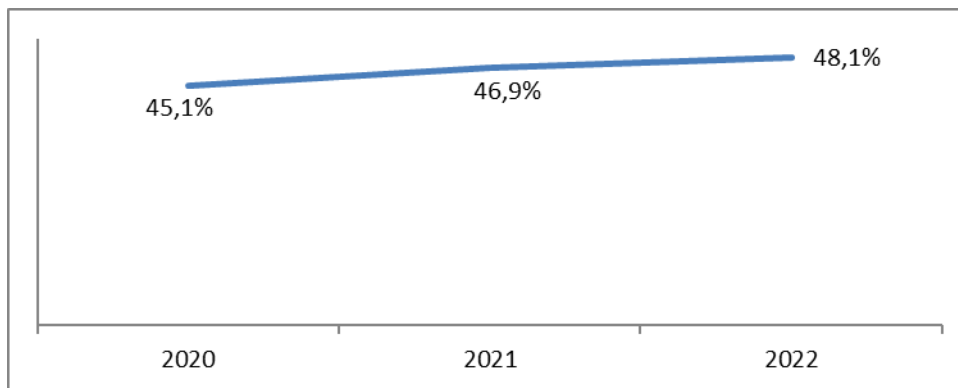
Promouvoir l'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes fait l'objet d'une attention particulière pour la Caisse d'Épargne Grand Est Europe. Si 61% des effectifs sont des femmes, ces dernières restent moins représentées aux postes d'encadrement et de direction – la représentation des femmes dans l'encadrement s'élève à 48,1%.

La tendance est néanmoins à la résorption de ces inégalités, grâce à une politique de recrutement et de gestion des carrières qui promeut la mixité et la représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux de l'entreprise.

La CEGEE a signé un accord d'entreprise en 2022 sur l'égalité professionnelle qui comporte notamment un objectif de progression de la féminisation des catégories des cadres intermédiaires et supérieurs pour le porter à 42%.

Taux de féminisation de l'encadrement



Afin d'accélérer la progression de la mixité et de viser la parité dans les principaux métiers quel que soit le niveau hiérarchique, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe a pris l'engagement de mener des actions dans les principaux domaines suivants : le recrutement, la formation, la promotion professionnelle, la rémunération, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle.

- Actions de sensibilisation sur l'intranet et le réseau social de l'entreprise ;
- Animation du dispositif « Les ELLES » et partenariat réseau avec « Financi'elles » ;
- Poursuite des Formations "Oser sa carrière au féminin" ;
- Pilotage de l'indicateur Index égalité professionnelle, stable en 2022 par rapport à 2021 : 93/100.

L'entreprise veille, au travers de sa communication et de ses actions RH, à mettre en avant la mixité des métiers et à bannir toute discrimination de genre dans le processus de recrutement. A ce titre, l'ensemble des Conseillères RH ont été formés à la non-discrimination.

En matière salariale, le ratio du salaire médian entre les hommes et les femmes est de 12,36%.

Salaire de base médian de l'effectif CDI par sexe et par statut

| | 2022 | Evolution | 2021 | 2020 |
|------------------|----------------|-----------|----------------|----------------|
| | Salaire médian | | Salaire médian | Salaire médian |
| Femme non cadre | 33 860 | 1,01% | 33 521 | 33 326 |
| Femme cadre | 46 232 | 2,56% | 45 077 | 44 932 |
| Total des femmes | 37 949 | 1,58% | 37 359 | 36 783 |
| Homme non cadre | 35 234 | 0,32% | 35 122 | 34 608 |
| Homme cadre | 50 043 | 1,50% | 49 305 | 49 423 |
| Total des hommes | 43 303 | 1,87% | 42 509 | 41 977 |

CDI hors alternance inscrits au 31 décembre

En matière de politique salariale, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe est attentive à la réduction des inégalités.

Elle applique une méthodologie de détection des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes afin de réduire ces écarts et d'harmoniser les salaires à l'embauche.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe met en œuvre chaque année une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles ainsi que de leur évolution, par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs. Une enveloppe est dédiée au rattrapage des inégalités non expliquées lors de ces analyses.

Une mobilisation en faveur des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de son engagement pour la diversité et la promotion de l'égalité des chances, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe déploie une politique visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap au travers de l'accord Branche Caisse d'Épargne.

Cette politique repose sur des engagements clairs, inscrits dans des accords de groupe, de branche ou d'entreprise conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) et plus largement de la loi de 2005.

En 2019, le Groupe BPCE a renouvelé son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au travers de la signature de 4 accords pour la période 2020-2022.

Ils s'inscrivent dans la continuité des précédents accords et traduisent la volonté des parties prenantes de consolider et amplifier la politique handicap sur les axes suivants :

- Le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap ;
- Le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap par la formation, le parcours professionnel et la prise en compte des besoins de compensation de la situation de handicap ;
- L'accompagnement du changement de regard pour une meilleure inclusion et qualité de vie au travail des salariés en situation de handicap ;
- Le soutien des personnes en situation de handicap travaillant au sein du Secteur du Travail Protégé et Adapté via une politique d'achats volontariste.

Ainsi, en 2022, le taux d'emploi du personnel en situation de handicap de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe est de 6,33% alors que l'objectif légal est de 6%.⁷

La référente Handicap a poursuivi les actions d'information à destination des collaborateurs ayant des problématiques de santé afin de faire connaître les orientations de l'accord handicap. Elle a également accompagné les collaborateurs bénéficiant d'une RQTH pour le financement d'aménagements dans le cadre du maintien dans l'emploi. Des actions sont également réalisées lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapée (conférence, communication des informations liées au Handicap...).

Soutenir l'emploi des jeunes

Afin de déployer l'employabilité des jeunes pour leur entrée dans la vie active, le Groupe BPCE a particulièrement développé le recours à l'alternance en faveur des jeunes depuis ces dernières années et dans une moindre mesure l'accompagnement des reconversions de salariés issus d'autres secteurs d'activité que la banque.

L'alternance et plus particulièrement l'apprentissage est un outil de recrutement pour faire face à des besoins de mains-d'œuvre qualifiées ou à une pénurie de compétences sur certains métiers. Pour la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, l'alternance présente de nombreux avantages :

- Elle facilite l'intégration dans l'entreprise d'un jeune, grâce à la formation dispensée et surtout grâce à l'expérience « terrain » qui vont lui permettre d'acquérir des savoir-faire spécifiques aux métiers bancaires ;

⁷ Le taux d'emploi du personnel en situation de handicap 2022 n'est pas disponible à la date de publication du rapport

- Elle favorise aussi une embauche en confiance à l'issue de sa formation et permet de faire face à un manque de candidature sur des métiers en pénurie.

Aider les jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle est un vrai enjeu pour la Caisse d'Épargne Grand Est Europe au regard des problématiques d'emploi. L'embauche d'alternants lui permet de former la personne à ses méthodes de travail, de lui apprendre un métier et de l'intégrer à sa culture d'entreprise. Pour les jeunes, les contrats en alternance sont des expériences irremplaçables, enrichissantes et valorisées sur un CV. Ils leur permettent de se constituer une première expérience professionnelle fortement prisée des futurs employeurs lors de leur recherche d'emploi.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a augmenté largement sa politique d'alternance avec 125 alternants en 2022 (versus 93 en 2021). L'année 2023 sera équivalente en nombre à 2022.

Nous avons, pour 2022 un taux d'intégration de 38% de nos jeunes alternants (CDI et CDD) ainsi que 18% qui poursuivent en seconde année leur cursus scolaire.

Au-delà du dispositif d'alternance, le recrutement des jeunes en CDI a également été un axe fort de la politique RH de la CEGEE avec 113 recrutements en CDI et 55 CDD (de plus de 3 mois) de jeunes de moins de 26 ans en 2022.

Agir en faveur de l'inclusion

Un cadre de travail respectueux, dans lequel chacune et chacun de nos salariés peut exprimer ses compétences et son potentiel est un gage de performance individuelle et collective. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe convaincue que la somme des différences est une force et qu'elle permet d'être plus agile, plus innovant, et plus en phase avec les évolutions de notre société, poursuit ses actions :

- Formations à la non-discrimination auprès des recruteurs ;
- Et plus largement, sensibilisation de tous les collaborateurs à la non-discrimination et à la lutte contre le sexisme par la mise à disposition de e-learning, de vidéos sur les stéréotypes ou de conférences.

| Risque prioritaire | Conditions de travail | | | | |
|---|---|-------|-------|--------------------------|-----------|
| Description du risque | Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés. | | | | |
| Indicateurs clés | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2022 - 2021 | Objectifs |
| Taux d'absentéisme maladie | 4,79% | 4,97% | 5,96% | -3,62% | NC |
| Nombre d'accidents de travail et de trajets | 23 | 36 | 19 | -33% | NC |

S'engager pour l'amélioration de la qualité de vie au travail

Pour le Groupe BPCE, la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), consiste à créer un environnement de travail conciliant satisfaction des clients, aspirations des salariés, et performance économique. Son développement s'appuie sur un réseau de référents présents dans chaque entreprise et porteurs des politiques locales, permettant de définir les actions au plus près du terrain.

En 2022, la signature d'un accord QVCT dans la Branche Caisse d'Épargne, a renforcé le cadre de référence et facilité dans chaque entreprise la définition d'un accord unique traitant, dans un souci de cohérence et de lisibilité, l'ensemble des champs de la QVCT.

Cet accord donne une place centrale au “ travail “ en promouvant la prévention, l’anticipation des difficultés et l’amélioration continue des situations de travail. Il met un accent particulier sur :

- Le rôle des référents QVCT, dans chaque entreprise du groupe, avec la mise en œuvre d’un parcours de professionnalisation qui leur est spécifiquement destiné ;
- Une meilleure prise en compte des situations individuelles sensibles pour favoriser l’inclusion.

La démarche de qualité de vie de travail préconisée au sein de la Caisse d’Épargne Grand Est Europe a pour objectif de renforcer son attractivité, d’améliorer l’engagement, la motivation professionnelle et la fidélisation de l’ensemble des collaborateurs, tout autant que de réduire le stress au travail et de diminuer l’absentéisme.

La durée hebdomadaire du temps de travail rapportée à une base annuelle est de 35 heures, avec des mesures compensatoires portant sur l’attribution de jours de RTT complémentaires aux collaborateurs affectés à des régimes horaires de 36h45 ou de 38 heures hebdomadaires.

Conciliation vie professionnelle - vie personnelle

La Caisse d’Épargne Grand Est Europe est soucieuse de l’équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. De manière générale, les collaborateurs ont la possibilité d’exercer leur activité à temps partiel. En 2022, 16% des collaborateurs en CDI, dont 90,6% de femmes, ont opté pour un temps partiel. Par ailleurs, la Caisse d’Épargne accompagne ses collaborateurs dans leurs contraintes parentales en leur proposant divers services et prestations sociales.

De surcroît, la Caisse d’Épargne Grand Est Europe accompagne ses collaborateurs dans leurs contraintes parentales en leur proposant divers services et prestations sociales.

Dans le cadre de la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels, la Caisse d’Épargne Grand Est Europe a mis en place une Charte de 15 engagements pour l’équilibre des temps de vie.

CDI à temps partiel par statut et par sexe

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|-----------------|------|------|------|
| Femme non cadre | 276 | 300 | 303 |
| Femme cadre | 89 | 87 | 87 |
| Total Femme | 365 | 387 | 390 |
| Homme non cadre | 25 | 25 | 24 |
| Homme cadre | 13 | 15 | 12 |
| Total Homme | 38 | 40 | 36 |

La CEGEE dispose d’un socle social favorisant la conciliation entre la vie professionnelle et les responsabilités familiales :

Concernant les aménagements du temps de travail, on peut citer les accords collectifs et dispositions suivantes :

- Accord relatif temps choisi ;
- Au compte épargne temps ;
- Dispositions pour les congés pour convenance personnelle ;
- Horaires variables et forfait jour ;
- Complément à l’allocation journalière pour l’accompagnement d’une personne en fin de vie.

S’agissant de la parentalité, la CEGEE permet une réduction horaire à compter du 5e mois de grossesse, un congé maternité au-delà du congé légal, un congé allaitement ainsi qu’une possibilité d’un congé sans traitement de 8 mois.

Dans le cadre de son accord égalité professionnelle, la CEGEE prévoit un accompagnement des salariées avant et après le congé maternité, adoption ou parental d'éducation.

La CEGEE aménage les modalités d'exercice du télétravail pour les femmes enceintes ainsi qu'au retour au travail suite à un congé de 2nd parent.

La CEGEE maintient le salaire durant le congé paternité.

Une autorisation d'absence pour la rentrée scolaire est également effective pour les collaborateurs de la CEGEE.

L'Accord relatif aux avantages sociaux du 20 juin 2018 prévoit notamment de bénéficier de chèque CESU à hauteur de 600€ cofinancés par l'employeur à hauteur de 60% et dont la limite est augmentée à 1600€ pour les collaborateurs bénéficiant d'une RQTH, ou en longue maladie ainsi que les collaborateurs « proches aidants ».

Cet accord ouvre également la possibilité de bénéficier de congés spéciaux prévus par nos statuts au conjoint ou partenaire de Pacs, il permet donc la reconnaissance en qualité d'ayant droit de la personne avec qui il vit maritalement.

Enfin, il prévoit des dispositions relatives au don de jours de repos pour les collaborateurs parent d'un enfant gravement malade ou au salarié proche aidant.

Santé et sécurité au travail

Afin d'assurer la sécurité, de prévenir les risques professionnels et protéger la santé des salariés, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe organise l'évaluation des risques professionnels, cible les actions de prévention adaptées, et les solutions à apporter face à des risques déterminés. Aucun accord n'a été signé, mais un avis du CSE a été recueilli sur le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques).

- Accompagnement de la sécurité des commerciaux : prévention, formation, accompagnement, en cas de conflit avec le client - en prévention ou curative post traumatique (incivilités, agression, hold-up) ; tous les collaborateurs victimes d'incivilités ont été contactés par une conseillère RH QVT pour bénéficier d'un accompagnement ;
- Prévention des risques de santé concernant les troubles musculosquelettiques : améliorations du poste de travail, mobilier, éclairage, etc. ;
- Assistante sociale dédiée ;
- Suivi des absences de plus de 30 jours, envoi de courriers pour mise en contact avec le service social.

De plus, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) inventorie et hiérarchise les risques présents et constitue ainsi un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Son accessibilité à tous et sa mise à jour, dès lors d'un événement ou d'une modification significative des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail (transformation humaine, technique ou organisationnelle) est un gage d'efficacité de la prévention des risques.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe est dotée d'un CSE et d'une CSSCT dont l'une des missions porte sur la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Chaque CSE veille à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail ainsi qu'au respect des prescriptions législatives et réglementaires en la matière. Les politiques et les budgets afférents aux conditions d'hygiène et de sécurité sont de la responsabilité de la Caisse d'Épargne et font également l'objet de partage avec les représentants du personnel.

| Risque prioritaire | Attractivité employeur |
|-----------------------|---|
| Description du risque | Proposer un cadre de travail attractif, des perspectives d'évolution dans le temps et donner du sens aux missions |

| Indicateur clé | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2022-2021 | Objectif |
|------------------------------------|-------|-------|-------|---------------------|----------|
| Taux de sortie (taux de démission) | 4,34% | 3,24% | 3,16% | 43,5% | NC |

TRAJECTOIRE COMPETENCES 2.0 :

Notre dispositif d'intégration des nouveaux entrants. Son ambition : Attirer de nouveaux talents, leur donner les moyens et l'envie de rester et leur insuffler notre ADN.

Ce parcours tente à couvrir tous les besoins de formations et d'informations d'un nouvel entrant. Il peut comprendre (sur une année) jusqu'à 3 semaines d'immersions, 20 classes virtuelles et 8 journées en présentiel ainsi que des accompagnements terrain.

Son point d'orgue est la journée d'intégration : Découvrir en 1 journée 12 directions de façon ludique et interactive. Au cours de cette journée le secrétaire général et le directeur marché grand public viennent, ensemble, expliquer en live à nos jeunes comment fonctionne une banque coopérative et pourquoi c'est un atout commercial.

Attirer et fidéliser les talents

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a recruté 218 personnes en CDI en 2022. Les jeunes représentent 51,2% de ces recrutements, ainsi elle joue un rôle important dans l'accès à l'emploi de jeunes diplômés issus de filières très diverses.

Les recrutements de personnes en contrat à durée déterminée représentent 270 collaborateurs en 2022.

Pour pourvoir l'ensemble de ces besoins de recrutement et pour rester un employeur attractif, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe a augmenté sa présence sur les salons et forums du territoire, y compris dans des formats digitalisés, en complément de ses actions sur les réseaux sociaux.

Répartition des embauches

| CDI / CDD | 2022 | | 2021 | | 2020 | |
|--------------------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| CDI y compris alternance | 218 | 44,67% | 156 | 41,05% | 160 | 36,61% |
| CDD y compris alternance | 270 | 55,33% | 224 | 58,95% | 227 | 63,39% |
| TOTAL | 488 | 100% | 380 | 100% | 437 | 100% |

CDI et CDD inscrits au 31 décembre 2022

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe a refondu son parcours d'accueil et d'intégration des nouveaux entrants. Ce dispositif d'accompagnement a pour vocation de couvrir l'ensemble des domaines de compétences demandés au nouveau collaborateur en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être. Il doit permettre :

- D'offrir plus de personnalisation aux futurs collaborateurs en prenant en compte l'histoire de chaque salarié et la diversité des profils recrutés ;*
- De renforcer la durée et d'améliorer la qualité de la formation ;*
- De diminuer le taux de rupture pendant la période d'essai.*

Rendre les collaborateurs acteurs du changement

Afin de rester un employeur attractif dans son bassin d'emploi, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe souhaite impliquer ses collaborateurs et poursuivre ses actions en matière d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Dans un environnement en transformation, les managers jouent un rôle clé pour donner du sens aux missions confiées à leurs collaborateurs.

La mise en œuvre du télétravail dans un contexte de crise sanitaire a accéléré l'utilisation des modalités de travail et d'animation en distanciel.

La communication est renforcée en particulier par la diffusion des informations sur le réseau social interne Yammer.

La politique RH, de manière globale, intègre les enjeux de qualité de vie au travail d'égalité professionnelle et de diversité.

D'autres actions ont également été réalisées :

- Montée en puissance du dispositif de mesure de la satisfaction des collaborateurs grâce aux « moments clés collaborateurs » : ce dispositif est destiné à déterminer le niveau de satisfaction des collaborateurs dans les moments-clés de leur vie professionnelle (recrutement, mobilité, passage au management). Concrètement, chaque collaborateur qui a vécu un moment clé reçoit un questionnaire. Les retours « anonymisés » permettent de mettre en place des plans d'action concrets et opérationnels. Ce dispositif "d'écoute à chaud" sur le quotidien des collaborateurs participe à l'amélioration continue des processus d'accompagnement RH de l'entreprise ;*
- Le baromètre social : mise en place de l'enquête d'opinion interne « Diapason ». Cette enquête aborde les thèmes suivants : révolution digitale, nouveaux métiers, management, conditions de travail, gestion des ressources humaines, ... Les collaborateurs ont l'opportunité d'exprimer librement, individuellement et directement leurs sujets de satisfaction et leurs attentes concernant leur vie professionnelle ainsi que leur adhésion à la stratégie du groupe et de l'entreprise.*

Pour la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, l'implication des collaborateurs passe également par le dialogue social : 100 % des collaborateurs sont couverts par la convention collective de la branche des Caisses d'Épargne.

En 2022, plusieurs accords d'entreprise ont été négociés et signés en Caisse d'Épargne Grand Est Europe, qui couvrent les thématiques suivantes

- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Mise en œuvre des Instances Représentatives du Personnel à compter de 2023 ;
- Protocole d'accord préélectoral et accord sur le vote électronique pour le renouvellement des IRP ;
- Reconduction du télétravail.

Ces accords ont souvent été précédés de groupes de travail Direction – IRP pour un meilleur partage de l'information.

La progression de l'implication de ses collaborateurs pour garantir un environnement de travail en constante amélioration devrait permettre à la Caisse d'Épargne Grand Est Europe de fidéliser ses talents et de maîtriser le taux de sortie pour démission des CDI qui ne cessait de progresser ces dernières années, mais ralentit en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire.

Taux de sortie pour démission des CDI

| 2022 | 2021 | 2020 |
|-------|-------|-------|
| 4,65% | 3,24% | 3,16% |

Structure des départs CDI par sexe

| Départs CDI par catégorie | Homme | Femme | Total |
|---------------------------|------------|------------|------------|
| Cadre | 49 | 31 | 80 |
| Non cadre | 90 | 157 | 247 |
| Total | 139 | 188 | 327 |

| Risques secondaire | Achats | | | |
|---|---|------|------|-----------------------|
| Description du risque | Etablir des relations fournisseurs équitables, pérennes | | | |
| Indicateurs clés | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2021 - 2022 |
| Label achats fournisseurs responsables (établissements concernés) | Oui | Oui | Oui | NC |
| Pour les établissements sans label : délai moyen de paiement fournisseurs et tendance | 24 | 25 | 28 | |

Politique d'Achats Responsables

La politique achat de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'inscrit dans celle du Groupe BPCE.

La politique Achats Responsables, mise à jour en 2021, s'inscrit dans la lignée des ambitions et engagements RSE du Groupe, dans laquelle la Filière Achats a un rôle essentiel à jouer. Vecteur de transformation et d'évolution, la démarche d'Achats Responsables s'inscrit dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du Groupe et leurs fournisseurs.

En 2022, dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, BPCE Achats a poursuivi activement la mise en œuvre des principes d'action suivants afin d'intégrer la RSE dans ses actes d'achats :

- Intégrer les critères RSE dans chacune des étapes d'achat, avec l'identification et l'utilisation de critères (sourcing de fournisseurs, écoconception, analyse du cycle de vie, mesure de l'impact environnemental des biens et services achetés, etc.) ;
- Evaluer la performance RSE des fournisseurs lors des consultations, selon des critères RSE adaptés, des produits et /ou services objets des consultations (dont notamment le Devoir de vigilance) ;
- Mesurer les impacts environnementaux des projets d'achats, dont l'impact carbone ;
- Favoriser, avec l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE, le développement économique et social du tissu économique local ;
- Développer le recours aux fournisseurs inclusifs via des structures d'insertion par l'activité économique et des structures du secteur du travail protégé et adapté (STPA).

La charte des achats responsables, initiative conjointe de BPCE Achats et des principaux acteurs français de la filière banque et assurance, est un des documents de référence du dossier de consultation envoyé aux fournisseurs. Elle a pour objet d'associer les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe possède également une Charte Achats Responsable.

La RSE est intégrée dans :

- *La politique Achats Responsables du Groupe BPCE ;*
- *Le processus achats : la déclinaison de la politique achats responsables a été formalisée dans la procédure générale d'achat, les outils associés ont été identifiés et sont en cours de développement ;*
- *Les dossiers d'achats en incluant des critères RSE adaptés dans les processus de décision, en indiquant dans les cahiers des charges la performance RSE des produits et services prévus et en accroissant le poids de l'évaluation RSE des fournisseurs dans les organes de décision. En 2022, des questionnaires d'évaluations RSE spécifiques ont été formalisés afin de couvrir 100 % des 140 catégories d'achat de la segmentation Achats du Groupe : ces questionnaires adaptés aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux permettent une évaluation RSE des fournisseurs, qui, au-delà d'être un critère de choix lors des consultations, vont aussi permettre d'identifier les axes RSE à suivre et à améliorer lors de l'exécution des contrats et des plans de progrès ;*
- *L'outil d'identification des enjeux et risques RSE intrinsèques à chacune des catégories d'achats, en amont des projets achats, pour chacune des 140 catégories d'achat ;*
- *La professionnalisation de la Filière Achats :*
 - *En complément des formations 2021 sur les Achats Responsables, afin de contribuer à la transformation de la Filière Achats, une formation a été élaborée et déployée auprès de la Filière Achats avec l'Afnor sur la norme ISO20400 ;*
 - *L'ensemble des acheteurs a été formé à l'outil des risques RSE des 140 catégories d'achats.*

L'ambition du Groupe est de continuer à déployer et systématiser, dans 100 % des dossiers traités, la prise en compte de la RSE dans le cadre des prises de décision achats à horizon 2024, et au partage des meilleures pratiques et au suivi systématique de critères RSE.

Promouvoir une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

En novembre 2022, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'est vu décerner pour la troisième fois le label Relations Fournisseur Responsables, qui distingue les entreprises françaises ayant fait preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs, notamment en matière de délais de paiement. Ce label est décerné par la Médiation des entreprises (dépendant du ministère de l'Économie) et le CNA (conseil national des achats). Le label est attribué pour trois ans ; un audit annuel est réalisé pour vérifier que les bonnes pratiques responsables vis-à-vis des fournisseurs (éthique, respect des intérêts fournisseurs, intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les procédures achats, qualité des relations fournisseurs...) sont effectivement mises en œuvre de façon permanente par les entreprises labellisées. Avec quatorze entreprises du Groupe BPCE engagées dans le label, il récompense la stratégie d'achats responsables animée par BPCE Achats et le déploiement de la RSE au cœur de la fonction achats et dans les relations avec les fournisseurs.

Délais de paiement

En 2022, BPCE Achats a poursuivi les enquêtes de mesure des délais de paiement à l'échelle du Groupe, dont les résultats figurent dans les outils de reporting Achats du Groupe.

Par ailleurs, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe met également tout en œuvre afin de limiter le délai de paiement de ses fournisseurs. Ce délai est égal à 24 jours en 2022.

| Risque secondaire | Empreinte environnementale | | | | |
|--------------------------|--|---------------------|--------|-----------------------|----------|
| Description du risque | Mesurer l'empreinte environnementale pour la réduire | | | | |
| Indicateur clé | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2021 - 2022 | Objectif |
| Emission de CO2 annuelle | 15 610 | 16 225 ⁸ | 17 906 | -3,9% | 15% |

La réduction de l'empreinte environnementale de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'inscrit en cohérence avec l'objectif du groupe BPCE de diminuer ses émissions carbone de 15% entre 2019 et 2024.

Pour la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, cet objectif se traduit par la réduction des émissions de gaz à effet de serre de -3,9% entre 2021 et 2022.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe réalise depuis 2008 un bilan annuel de ses émissions de gaz à effet de serre grâce à un outil sectoriel dédié. Cet outil permet de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l'ADEME, de la norme ISO 14 064 et du *GHG (Green House Gaz) Protocol*.

L'outil permet d'estimer les émissions de GES du fonctionnement des agences et du siège de la banque. Le résultat obtenu est donc celui de la "vie de bureau" de l'entreprise. Les émissions induites par les produits et services bancaires sont exclues du périmètre de l'analyse.

Les informations relatives à la mesure et l'alignement des portefeuilles des entreprises du Groupe BPCE se retrouvent dans la DPEF du Groupe BPCE⁹.

La méthodologie permet de fournir :

- Une estimation des émissions de gaz à effet de serre par entreprise ;
- Une cartographie de ces émissions :
 - Par poste (énergie, achats de biens et services, déplacement de personnes, immobilisations et autres) ;
 - Par scope.¹⁰

Cet outil permet de connaître annuellement le niveau et l'évolution de leurs émissions et d'établir un plan de réduction local.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe a émis 15 610 teq CO2, soit 5,73 teq CO2 par ETP, une baisse de -3,9% par rapport à 2021.

Le poste le plus significatif de son bilan carbone est celui des déplacements qui représente 34,9% du total des émissions de GES émises par l'entité.

⁸ La donnée 2021 a fait l'objet d'une rectification.

⁹ [Documents de référence et URD du Groupe BPCE](#)

¹⁰ Le GHG Protocol divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d'une entité comme suit :

- scope 1 (obligatoire) : somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe..) de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- scope 2 (obligatoire) : somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité.
- scope 3 (encore facultatif) : somme de toutes les autres émissions indirectes (de la chaîne logistique, étendue au transport des biens et des personnes)

Emissions de gaz à effet de serre

| <u>Par postes d'émissions</u> | 2022 tonnes CO ₂ | eq | 2021 tonnes CO ₂ ¹¹ | eq | 2020 tonnes CO ₂ | eq | Evolution 2022- 2021 |
|-------------------------------|-----------------------------------|----|---|----|-----------------------------------|----|----------------------------|
| Energie | 1 213 | | 1 312 | | 1 380 | | -8,17% |
| Achats et services | 3 752 | | 4 011 | | 4 072 | | -6,89% |
| Déplacements de personnes | 5 670 | | 5 974 | | 5 110 | | -5,36% |
| Immobilisations | 3 233 | | 3 244 | | 3 943 | | -0,34% |
| Autres* | 1 742 | | 1 684 | | 2 059 | | +3,33% |

* Fret et déchets

Les émissions évitées

Suite à ce bilan, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone qui couvre les thèmes suivants :

- L'utilisation de l'énergie (réalisation d'audits énergétiques des bâtiments, recours aux énergies renouvelables, installation de la domotique dans les agences) ;
- La gestion des installations.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions dites « Décret Tertiaire », la CEGEE a recensé l'ensemble des sites relevant des dispositions de cette réglementation et, en concertation et coopération avec un partenaire, a procédé à l'étude des consommations énergétiques et des moyens permettant d'assurer le respect des objectifs, à savoir la réduction de :

- 40 % des consommations d'ici à 2030 ;
- 50 % à l'horizon de 2040 ;
- 60 % à l'horizon de 2050 rapportées à l'année de référence.
-

Une décision a été prise afin de procéder, pour tous les locaux professionnels de la CEGEE, à un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) en vue d'établir un état exhaustif pour disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de sobriété énergétique. La mise en œuvre des DPE est prévue courant 2023.

« Dans le cadre des déplacements professionnels, l'entreprise encourage ses salariés à moins utiliser les transports ou à faire l'usage de moyens de transport plus propres.

À titre d'exemple :

- L'ensemble des collaborateurs a été équipé de postes informatiques nomades adaptés au télétravail (ordinateurs, portables, casques...) et moins consommateurs en énergie
- Les salles de réunion ont été équipées de matériel pour la visioconférence ou téléconférence ;
- Une étude a été menée en 2022 visant à équiper 14 sites de la CEGEE de bornes de rechargement pour véhicules électriques. Les installations de ces dispositifs seront effectuées courant 2023 permettant le rechargement des véhicules électriques et hybrides rechargeables dont la CEGEE commence à s'équiper dans le cadre de sa politique de promotion des véhicules à faible émission.
- Dans le cadre de sa politique de renouvellement de la flotte automobile, les véhicules moins émetteurs de CO₂ sont priorisés.

¹¹ Les données 2021 ont fait l'objet d'une rectification.

Production des biens et des services

Dans le domaine de la production des biens et des services, l'objectif est de limiter la consommation des matières premières, de l'eau et d'énergie.

Pour la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, cela se traduit à trois niveaux :

- a) L'optimisation de ses consommations d'énergie et les mesures prises en matière d'efficacité énergétique et du recours aux énergies renouvelables

Consciente des enjeux inhérents au changement climatique et à la pénurie énergétique, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe poursuit la mise en œuvre de différentes actions visant :

- À inciter ses collaborateurs à limiter leurs consommations d'énergie sur ses principaux sites ;
- À réduire sa consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

Cette orientation générale s'est trouvée renforcée par la mise en œuvre à compter du 01/20/2022 d'un ambitieux plan de sobriété énergétique visant, par l'adoption de diverses mesures (Extinction des enseignes, Adaptation des dispositifs CVC.

Consommation d'énergie (bâtiments)

| | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2022-2021 |
|--|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------|
| <i>Consommation totale d'énergie par m²</i> | 173 kWh/m ² | 181 kWh/m ² | 157 kWh/m ² | -4,41% |

- La domotique pour adapter la consommation d'énergie en fonction des usages ;
- L'utilisation d'ampoules basse consommation ;
- L'extinction ou la mise en veille des ordinateurs le soir et les week-ends ;
- Le recours aux énergies renouvelables ;
- L'isolation de ses bâtiments ;
- La réalisation d'un audit énergétique de ses bâtiments.

- b) L'utilisation durable des ressources (eau, matières premières...)

Les principaux postes de consommation de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe sont le papier et le matériel bureautique.

Consommation de papier

| | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2022-2021 |
|--|------|------|------|---------------------|
| <i>Tonnes de ramettes de papier vierge (A4) achetées par ETP</i> | 59 | 75,4 | 84 | -21,7% |

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'est engagée dans une politique active de digitalisation de ses activités visant à réduire significativement l'usage de papier avec notamment, la Signature Electronique à Distance, la mise en place de double écran facilitant la visualisation des documents, la suppression des imprimantes individuelles, etc., autant de mesures qui, en parallèle de la mise en place du télétravail ont permis de réduire la consommation de papier.

- c) La prévention et gestion de déchets

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe respecte la réglementation relative aux mesures de prévention, recyclage, réutilisation et autres formes de valorisation et d'élimination en s'assurant de son respect par ses sous-traitants en matière de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois et de déchets électroniques et électriques (DEEE).

Pour cela, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe a déployé un dispositif de tri sous forme de la mise en place, dans chacun des locaux d'exploitation, d'un ou plusieurs îlots d'apport volontaire assurant aux collaborateurs la possibilité de trier et collecter l'ensemble des flux.

Les gisements de déchets sont récupérés à des périodicités définies par une entreprise adaptée spécialisée dans le traitement et le recyclage des déchets.

Déchets

| | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2022- 2021 |
|--|------|------|------|----------------------------|
| Quantité de déchets électriques ou électroniques (D3E) | 0 | 0 | 0 | - |
| Total de Déchets Industriels banals (DIB) | 87 | 101 | 112 | -13,86 |
| Quantité de déchets électriques ou électroniques (D3E)/ETP | 0 | 0 | 0 | - |
| Total de Déchets Industriels banals (DIB)/ETP | 87 | 101 | 112 | -13,86 |

Numérique responsable

Le Groupe BPCE a pris la pleine mesure des impacts environnementaux et sociaux du numérique en inscrivant un volet Numérique Responsable dans son plan stratégique BPCE 2024. Les objectifs sont de réduire de 15% le Bilan Carbone de l'IT et d'améliorer de 10% l'efficacité énergétique de ses Data Centers à horizon 2024 par rapport à 2019.

La création d'une Filière Numérique Responsable en 2020 s'inscrit dans ce cadre en promouvant la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux du numérique dans la transformation digitale du Groupe BPCE.

Réduire les impacts du numérique

Maitriser et mesurer les impacts de nos équipements informatiques

Les parcs de matériels destinés aux collaborateurs ou aux infrastructures du Groupe représentent un fort enjeu d'optimisation des impacts sociaux et environnementaux. De multiples actions sont engagées pour optimiser leur nombre, pour développer des outils de mesure carbone relatifs à nos parcs et à leur usage. De plus, une attention est portée à la mise en accessibilité de l'environnement de travail des collaborateurs en situation de handicap.

Les équipes BPCE IT ont réalisé le Scoring Carbone des parcs de matériels dans les bases d'inventaire. Ce sont ainsi plus de 90% des parcs de matériels qui ont fait l'objet de la collecte et de l'implémentation de leur empreinte « cycle de vie » et de leur empreinte d'utilisation. L'intégration des scores carbone des parcs permet désormais :

- De Mesurer Et Partager Au Sein Du Groupe BPCE Les Empreintes Carbones Des Equipements IT En Partenariat Avec Les Constructeurs ;
- De Mesurer Le Scoring Carbone Des Appels D'offres Lors D'achats De Matériels ;
- De partager l'écoscore des matériels dans les catalogues Groupe à destination des établissements.

Des indicateurs de mesure des parcs de matériels sont mis à disposition des établissements du Groupe (parcs dormants et âge des parcs) pour leur permettre de prendre des mesures concrètes de réallocation ou de décommissionnement des matériels.

En 2022, la CEGEE a réalisé deux appels d'offres visant deux objectifs :

- Céder son matériel arrivé en fin de vie et s'assurer de son recyclage dans le respect des normes en vigueur (D3E) ;
- Reconditionner du matériel cédé afin de prolonger leur utilisation.

Optimiser la croissance de nos parcs de matériels et maîtriser les impacts de leur usage

Une solution de mise en veille étendue des postes de travail a été mise en œuvre par BPCE IT. Cette solution unifiée à l'échelle du Groupe permet de réaliser des économies d'énergie tout en permettant la télédistribution des mises à jour logicielles. La durée de vie des parcs de matériels a également été allongée (passage de 3 à 4 ans pour les PC, 2 à 3 ans pour les smartphones).

La CEGEE a également fait le choix en 2022 d'équiper l'intégralité du Réseau Commercial en PC portable. Cet équipement a permis de supprimer 400 PC Fixes.

Favoriser les achats numériques responsables

Un questionnaire destiné à évaluer le niveau de responsabilité sociale et environnementale lors des achats de matériels IT est en cours de déploiement. Le cas échéant, le critère RSE peut représenter entre 10 et 20% de la note finale attribuée au fournisseur.

Rendre accessible l'environnement de travail des collaborateurs

Dans le cadre du projet « Access-IT », BPCE IT a référencé et intégré des solutions matérielles et logicielles pour favoriser l'accessibilité des postes de travail pour les collaborateurs en situation de handicap. Une assistance et un support fonctionnel sont également proposés pour les accompagner. Cette solution est en phase pilote auprès de collaborateurs volontaires.

Concevoir des services numériques responsables

Le Groupe BPCE place la conception responsable de ses Services Numériques comme un levier fort de la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux du numérique.

Une priorité est donnée à l'intégration des bonnes pratiques NR dans les méthodologies de développement des usines logicielles du Groupe. L'approche est complétée par la création d'un écoscore applicatif destiné à partager des éléments de mesure pour une meilleure intégration des enjeux NR au sein des projets IT. Enfin, une offre de services Numérique Responsable permet d'accompagner les équipes IT qui souhaitent intégrer le NR dans leur projet.

Intégrer le cadre méthodologique

Un guide des principes de conception Numérique Responsable a été publié en Aout 2022 auprès des équipes IT. Il présente 20 guidelines prioritaires et les bonnes pratiques clés associées à mettre en œuvre.

Au sein de BPCE SI, l'ensemble de la méthodologie de conception des produits et services IT est en cours de révision pour y intégrer les notions de sobriété et d'inclusion numérique. Par exemple, le Design System du Groupe BPCE intègre désormais le Numérique Responsable comme son 4ème principe fondateur depuis juillet 2022.

Construire les outils de mesure

Une méthodologie de calcul des émissions GES est en cours d'expérimentation sur un périmètre applicatif du SI.

Le « Green Project Scoring », un écoscore utilisable dès la phase de cadrage d'un produit ou service est déployé sur le périmètre GFS. Il est en cours de qualification en vue de son déploiement sur l'ensemble des entités de la Communauté.

Rendre accessibles nos services numériques

La filière Numérique Responsable sensibilise les collaborateurs aux bonnes pratiques d'accessibilité numérique en proposant des formations généralistes et avancées. Les formations avancées sont à destination des équipes projets de développement des services numériques.

Accompagner les équipes produit

Les experts de la Conception Numérique Responsable accompagnent les équipes produites désireuses de mettre en œuvre les bonnes pratiques Numérique Responsable.

Faire rayonner les pratiques Numérique Responsable

La réussite de la transformation Numérique Responsable du Groupe repose sur l'adoption massive d'écogestes numériques par les collaborateurs et sur la mise en œuvre des bonnes pratiques Numériques Responsables dans nos politiques informatiques.

L'enjeu est donc de sensibiliser le plus grand nombre de nos collaborateurs au Numérique Responsable et de former ceux des métiers de l'informatique à la mise en œuvre des bonnes pratiques dans leur métier au quotidien.

Sensibiliser les collaborateurs aux écogestes numériques

Un groupe de travail représentant les établissements et les entités de la Communauté BPCE a sélectionné des outils de sensibilisation et les a rassemblés dans un catalogue dédié. Ce catalogue mis à disposition de l'ensemble des établissements du groupe permet à chacun de démultiplier les actions de sensibilisation.

Des temps forts de sensibilisation des collaborateurs ont été proposés :

- Le Cyber World CleanUp Day : événement de sensibilisation aux impacts des usages numériques par le nettoyage de fichiers et la collecte de DEEE (Déchets Electriques et Electroniques des Equipements) ;
- La Semaine européenne du Développement Durable durant laquelle deux ateliers « Fresque du numérique » et un atelier « Escape game Numérique Responsable » ont été proposés aux collaborateurs du Groupe. Ces ateliers ont réuni environ 40 collaborateurs avec un niveau de satisfaction de 4,5/5 (Escape Game) à 5/5 (Fresque du numérique), selon les retours collectés à la suite des questionnaires de satisfaction.

La filière Numérique Responsable a organisé des ateliers thématiques Numérique Responsable (Parcs de matériels, Data utilisateurs, Achats IT Responsables, Sensibilisation, Accessibilité & Inclusion, Communication) avec plus de 100 contributeurs des filières Informatiques, Achats et RSE des Réseaux BP et CE. Un premier recueil de bonnes pratiques NR déclinables dans les établissements est livré à l'issue de ces ateliers pour favoriser l'adoption de ces pratiques en établissements.

En déclinaison de ces approches, la CEGEE a lancé une action visant à supprimer les fichiers informatiques inutilisés mais conservés dans ses répertoires bureautiques. Pour aider les utilisateurs et détenteurs de fichiers à réaliser cette suppression, un outil pédagogique a été mis à leur disposition. Cet outil indique à chaque utilisateur la taille de ses fichiers, l'identification des fichiers non utilisés depuis une profondeur

historique variable. Afin de sensibiliser plus fortement les utilisateurs des équivalences en matière d'empreinte environnementale sont données. Ces équivalences sont basées sur des sources métriques données par l'ADEME.

Former les collaborateurs des métiers du Numérique

Une offre de formation Numérique Responsable a été construite et est ouverte au sein du groupe. Il s'agit d'un parcours constitué :

- De formations socles, proposées pour sensibiliser tous les publics aux enjeux du Numérique Responsable ;
- De formations avancées, proposées aux métiers IT afin de les former à la maîtrise des bonnes pratiques à chaque étape du cycle de vie des services numériques. Les formations « Produit Responsable », « Architecture Responsable », « Ecoconception logiciels », « Ethique et Sobriété de la Data et l'IA » ont ainsi été spécialement conçues pour les experts projets (PO, PM, Coachs agiles...), les architectes et les développeurs.

Communiquer autour des enjeux Numérique Responsable

Un effort a également été porté sur la communication, aussi bien interne qu'externe. L'objectif est à la fois de sensibiliser aux enjeux Numérique Responsable, présenter les feuilles de route et actions de la filière mais également inciter les entités du Groupe à intégrer ces enjeux dans leurs feuilles de route respectives.

Parmi les éléments de communications réalisés en interne, la première plénière de la Filière Numérique Responsable, en juin 2022, a réuni plus de 200 collaborateurs. Plusieurs présentations ont également été organisées au sein des différentes entités du Groupe (Etablissements, BPCE Achats, Consulting, RSE, BPCE SI, etc.) et ont permis une meilleure prise en compte des sujets au sein de ces entités.

Plusieurs communications ont été réalisées à l'externe, par le biais d'interventions au sein de différents événements du marché (groupes de travail inter-entreprise CIGREF, salon ProDurable, GreenTech Forum...). Ces interventions permettent à la fois de mettre en avant les travaux réalisés au sein du Groupe mais également d'échanger sur les bonnes pratiques du marché.

Pollution

En matière de risque de nuisances lumineuses, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe se réfère à la réglementation qui limite depuis le 1er juillet 2013 les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels, tels que les commerces et les bureaux¹².

Gestion de la biodiversité

La Caisse d'Épargne s'intéresse à cette thématique dans le cadre du soutien des projets de protection de la nature par le biais de ses activités de mécénat.

ALIGNER LES PORTEFEUILLES SUR UNE TRAJECTOIRE NET ZERO

¹² Cf. arrêté du 25 janvier 2013 qui est venu encadrer le fonctionnement des éclairages non résidentiels provenant notamment des bureaux, commerces, façades et vitrines. Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Le Groupe BPCE s'est engagé dans une démarche d'alignement de ses portefeuilles de financement et d'assurance. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cette contribution du Groupe au respect de l'Accord de Paris sur le climat suppose la définition de méthodologies, d'indicateurs et la fixation d'objectifs intermédiaires.

Déjà précurseur au niveau mondial avec le développement du Green Weighting Factor sur le périmètre de la Banque de grande clientèle, notre groupe bancaire n'a cessé d'affiner ses méthodes d'évaluation de l'empreinte carbone et de l'alignement climatique de ses portefeuilles au travers de sa démarche de colorisation Green Evaluation Models et de ses adhésions :

- À l'initiative Net Zero Banking Alliance pour ses activités bancaires en juillet 2021 ;
- À la Net Zéro Asset Owner Alliance pour ses activités d'assurances en octobre 2022.

La démarche Green Evaluation Models de colorisation de nos portefeuilles de financement, conduit à l'évaluation de leur performance climatique et du potentiel de transition de nos clients. Elle est destinée à orienter les actions commerciales, en priorité sur les secteurs les plus émissifs. Ces orientations sont déjà traduites en température au sein de la Banque de Grande Clientèle et font l'objet d'un pilotage opérationnel décliné au niveau des différentes « business units ».

Les initiatives Net zéro viennent renforcer et compléter le cadre d'évaluation de l'alignement climatique de nos portefeuilles au travers de cibles et métriques carbone, à terme comparables avec celles publiées par nos pairs.

Le besoin de progresser en matière de mesures et d'améliorer la qualité des données sur le climat est un enjeu commun pour toutes les entreprises et institutions. Aussi, le Groupe BPCE s'engage à suivre et à intégrer les dernières évolutions en matière de données, de scénarios scientifiques, de normes ou de méthodologies d'évaluation carbone et d'alignement sur une trajectoire « Net Zéro ».

Performance climatique des portefeuilles de financement

Le Green Weighting Factor, outil d'analyse de la performance climatique des financements des grandes entreprises, est développé par la Banque de grande clientèle depuis 2018. Natixis CIB est ainsi devenue la première banque au monde à mesurer et piloter activement l'impact climatique de son bilan au travers d'un indicateur de mesure sous forme de code couleur.

En partant de l'outil Green Weighting Factor, une notation interne dite Green Evaluation Models est en cours de déploiement afin d'évaluer le profil climat global du Groupe BPCE. Cette démarche repose sur des modèles adaptés à la spécificité de chacune des contreparties considérées (clients, projets). La notation Green Evaluation Models reprend l'échelle de colorisation définie par le Green Weighting Factor avec sept niveaux, de « brun foncé » à « vert foncé ».

Les méthodologies de calcul d'évaluation de la performance climatique des clients relevant des Green Evaluations Models et les scénarios de référence utilisés sont précisés dans les TCFD 2021 du Groupe BPCE.

Les mesures obtenues porteront à terme sur l'ensemble des encours bilans du portefeuille bancaire du Groupe BPCE. Les évaluations s'appliquent au portefeuille de crédits à l'habitat, aux financements de grandes entreprises et aux financements de projet (avec une large couverture des secteurs les plus carbonés).

Sont exclus du périmètre d'évaluation de la performance climatique, les dérivés, le monétaire, les dépôts en banques centrales, et le secteur financier. Compte tenu de leurs spécificités, le portefeuille de négociation et les expositions souveraines sont suivis, sans néanmoins être inclus dans le périmètre évalué.

À ce jour, la performance climatique des financements des particuliers est réalisée sur les crédits à l'habitat. Elle est établie d'après le diagnostic de performance énergétique estimé du logement des clients (DPE).

Les financements de grandes entreprises, les financements de projet et les titres liés aux activités d'investissement sont couverts par la méthodologie de notation du Green Weighting Factor (GWF). Le Groupe poursuit l'extension des méthodes de mesure de performance climatique aux portefeuilles liés à la banque de détail en adaptant la méthodologie du GWF à la clientèle des ETI et des PME.

L'objectif pour le Groupe BPCE est de disposer d'une mesure carbone sur 100 % des portefeuilles d'ici à 2024, en prenant pleinement en compte les enjeux autour de la qualité de la donnée.

Taxonomie européenne et activités durables

1. Cadre réglementaire

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 « Taxonomie » met en place une classification des activités économiques afin d'aider les investisseurs à reconnaître les activités durables.

Cette initiative impose aux acteurs des marchés financiers, aux entreprises assujetties à la publication d'une déclaration non financière (NFRD bientôt remplacée par la directive CSRD), aux États membres de l'UE lorsqu'ils élaborent des mesures, des normes ou des labels pour les produits financiers ou les obligations vertes, de publier des informations indiquant dans quelle mesure leurs activités correspondent à des activités considérées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie européenne.

Elle se fonde pour cela sur six objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité est dite « éligible » lorsqu'elle contribue potentiellement, mais pas nécessairement, à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

Pour être effectivement durable, une activité doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter les trois conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'un des six objectifs environnementaux et donc se conformer aux critères d'examen techniques définis dans des actes délégués ;
- Ne pas avoir d'impact négatif significatif sur les cinq autres objectifs environnementaux (« do not significantly harm » : dnsH) et donc se conformer aux critères d'examen techniques définis dans des actes délégués ;
- Respecter des garanties minimales sociales (droits humains, etc.).

À ce jour, trois principaux actes délégués ont été publiés par la Commission européenne :

- Le règlement Délégué 2021/2139 du 4 juin 2021 concerne les critères d'examen techniques utilisables concernant les deux premiers objectifs environnementaux ;

- Le règlement Délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 contient des précisions sur les informations devant être publiées en fonction des types de structures concernées par le règlement taxonomie ;
- Un règlement Délégué Complémentaire 2022/1214 publié le 15 juillet 2022 relatif aux deux premiers objectifs sur le climat couvre certaines activités des secteurs du gaz et du nucléaire au regard de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique ;

La réglementation prévoit une entrée en application progressive de ces évaluations.

Ainsi, pour les deux premiers exercices, selon l'acte délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 (soit les exercices 2021 et 2022), l'objectif consiste à identifier les activités dites « éligibles ». Depuis le 1er janvier 2023 suite au règlement Délégué Complémentaire 2022/1214, le gaz et le nucléaire sont incluses dans les activités éligibles. L'obligation de produire les indicateurs de durabilité GAR (green asset ratio) en application de l'article 8 du règlement Taxonomie s'applique au 1er janvier 2022 aux entreprises soumises à l'obligation de publier les informations non-financières (Déclaration de performance extra-financière – DPEF) conformément à l'article 19 bis et à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE consolidée (modifiée par la directive NFRD 2014/95/UE). L'information du groupe BPCE pour l'exercice 2022 décrit ainsi la part des activités éligibles sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique complétée de toutes les informations obligatoires visées notamment à l'article 10 du règlement délégué du 6 juillet 2021 dit « article 8 » du règlement Taxonomie.

En revanche, l'information complémentaire relative à l'alignement des activités éligibles portant sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ne pourra être communiquée qu'à compter de l'activité réalisée en 2023, conformément aux exigences du règlement délégué « article 8 », qui accorde un délai supplémentaire pour organiser au niveau européen la production et la collecte d'informations fiables et indispensables auprès des entités économique contribuant à la mesure des indicateurs de performance. Les actifs verts correspondant aux activités dites alignées à la Taxonomie se distinguent de celles éligibles en confrontant la performance de ces activités éligibles à des critères techniques et exigences en matière de respect de l'environnement et de minima sociaux. À compter du 1er janvier 2024, les sociétés financières devront publier un reporting complet, avec des indicateurs d'alignement avec les six objectifs.

2. GAR obligatoire

Principes

L'article 8 du règlement taxonomie 2020/852 introduit la publication de nouveaux indicateurs clés de performance (ICP), le Green Asset Ratio (GAR) et ses dérivés. Les ICP dérivés ne sont pas à produire pour la publication au titre de l'année 2022.

Les ICP sont publiés sur la base du périmètre de consolidation prudentielle, dans un environnement conforme au FINREP. Les montants à prendre sont systématiquement des montants bruts. Cette précision est apportée à plusieurs reprises dans l'annexe V du règlement 2021/2178 du 6 juillet 2021 levant toute ambiguïté. Les dépréciations comptables ne sont donc pas prises en compte, et il n'est pas demandé d'indiquer leur montant.

En 2022, le GAR correspond au montant d'actifs éligibles à la taxonomie rapporté aux actifs couverts totaux.

Périmètre des actifs financiers soumis à l'analyse d'éligibilité

L'annexe V du règlement 2021/2178 définit les actifs couverts totaux, qui représentent le périmètre des actifs soumis à l'analyse de l'éligibilité. Les catégories d'actifs financiers incluent dans le total des actifs couverts sont les suivantes :

- actifs financiers au coût amorti ;

- actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres ;
- participations dans des filiales ;
- coentreprises et entreprises associées ;
- actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évaluée à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- sûretés immobilières obtenues par prise de possession.

Conformément à la réglementation, l'analyse de l'éligibilité se définit par une série d'exclusions qui sont précisées aux articles 7 et 10 du règlement 2021/2178. Le dénominateur et le numérateur sont construits à partir du total bilan de l'établissement dont sont retirés certains éléments. Pour le dénominateur et le numérateur du ratio, les expositions exclues des actifs couverts sont :

- les administrations centrales, les banques centrales et organismes supranationaux ;
- les actifs financiers détenus à des fins de négociation y compris les dérivés de ce portefeuille ;

Parmi les actifs couverts sont exclus du numérateur du ratio :

- les instruments dérivés de couverture ;
- les entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non-financières en vertu de la directive 2013/34/UE (NFRD),
- les prêts interbancaires à vue.

La trésorerie et équivalent de trésorerie et les autres actifs (goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles) sont exclus de l'analyse d'éligibilité mais sont inclus de fait dans le dénominateur.

Méthodologie retenue

L'analyse de l'éligibilité des actifs financiers et notre capacité à la justifier ont conduit à ce que seules les expositions suivantes soient retenues dans le GAR obligatoire :

- Les crédits habitat et les prêts à la rénovation énergétique ;
- Les prêts automobiles à des particuliers octroyés à partir du 1er janvier 2022 ;
- Les expositions sur les entreprises financières et non financières soumises à la NFRD pour lesquelles la part d'éligibilité des activités a pu être obtenue ;
- Les green bonds corporate ;
- Les financements des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales (affectation habitat et équipement) / Office Public de l'Habitat (OPH)).

Les prêts immobiliers aux logements et prêts automobiles à des particuliers ont été considérés comme des activités éligibles indépendamment de leur géographie.

L'identification des contreparties soumises à la NFRD a été réalisée à partir de la taille des entreprises (entreprises hors PME et PRO) et de leur géographie (Europe). Cependant, la part des activités éligibles n'a pas pu être collectée pour une prise en compte dans les actifs éligibles. Les entreprises NFRD ne figurent donc pas au numérateur du GAR.

Actifs non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts

Ne sont affichées en « non éligibles » que les expositions soumises à analyse d'éligibilité au numérateur et qui s'avèrent effectivement non éligible à la suite de cette analyse.

Les expositions aux entreprises financières et non financières assujetties à la NFRD mais dont les activités économiques ne sont pas éligibles sont affichées en « non éligibles ». Il en est de même des expositions sur les entreprises soumises à NFRD dont les activités pourraient être éligibles mais dont les données n'ont pas pu être collectées.

Les autres actifs (par exemple, les immobilisations corporelles et incorporelles) sont exclus de l'analyse d'éligibilité. Ils sont cependant bien au dénominateur des ratios d'éligibilité.

Politique d'alignement (exigence de l'annexe XI du règlement Délégué 2021/2178) avec la réglementation taxonomie :

Le Groupe BPCE entend engager dans la durée une évolution de son bilan dans une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés.

La stratégie climatique du Groupe BPCE est décrite dans le présent chapitre « Être un acteur majeur de la transition environnementale », notamment en termes d'engagements avec les clients et contreparties.

La publication à compter de 2024 des activités dites alignées viendra enrichir ses mesures climatiques internes et engagements sur le vert. Aussi, le Groupe BPCE tient compte de la taxonomie européenne dans la conception de ses offres et services « verts », et vise à respecter autant que cela est possible les critères d'alignement. Cette exigence impose une collecte d'informations relatives importante ; des travaux sont en cours et devraient aboutir en 2023.

| <i>En millions d'euros</i> | 2022 | | 2021 | |
|--|---------|--------|---------|--------|
| | Montant | % | Montant | % |
| Total des actifs couverts – inclus au numérateur et au dénominateur | 32 683 | 86,48% | 30 981 | 86,85% |
| Total des actifs éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts - GAR | 15 882 | 48,60% | 15 157 | 48,92% |
| Total des actifs non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts | 10 424 | 31,90% | 9 880 | 31,89% |

| <i>En millions d'euros</i> | 2022 | | 2021 | |
|---|--------------|---------------|--------------|---------------|
| | Montant | % | Montant | % |
| Instruments dérivés – comptabilité de couverture* | 194 | 0,51% | 39 | 0,11% |
| Prêts interbancaires à vue* | 754 | 1,99% | 950 | 2,66% |
| Encours auprès des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE (NFRD)* | 4 595 | 12,16% | 4 135 | 11,59% |
| Total des actifs exclus du numérateur* | 5 543 | 14,67% | 5 124 | 14,36% |
| Encours auprès des administrations centrales, des banques centrales et émetteurs supranationaux* | 5 085 | 13,45% | 4 689 | 13,15% |
| Actifs financiers détenus dans le portefeuille de négociation* | 24 | 0,06% | 3 | 0,01% |
| Total des actifs exclus du dénominateur et du numérateur* | 5 108 | 13,52% | 4 692 | 13,15% |

* Les ratios sont calculés par rapport au total bilan FINREP

Le niveau du ration GAR obligatoire au 31/12/2022 est de 48,92% pour la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

3. Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Le modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile du le règlement délégué UE 2022/1214 n'est pas publié cette année. Les travaux d'interprétation du règlement sont en cours.

Le modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci et le modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxinomie, demandés par le règlement délégué UE 2022/1214, ne peuvent pas être publiés en l'absence de la disponibilité des données.

3.5. Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Gouvernance

| GOUVERNANCE | | | | | |
|--|--|------|------|-----------------------|----------|
| Risque prioritaire | Ethique des affaires | | | | |
| Description du risque | Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information. | | | | |
| Indicateur clé | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2021 - 2022 | Objectif |
| % de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite | 98% | 98% | - | - | 90% |
| Taux de salariés inscrits formés à la lutte anti-blanchiment | 98% | 95% | 94% | +4 % | NC |
| Taux de salariés inscrits formés à l'éthique professionnelle et lutte contre la corruption | 99% | 97% | 88% | +2% | NC |

SECURITÉ FINANCIERE

Ce domaine couvre la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales visant des personnes, des entités ou des pays, la lutte contre la corruption et la lutte contre la fraude interne.

La prévention de ces risques au sein du Groupe BPCE repose sur :

Une culture d'entreprise

Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :

- Des principes de relations avec la clientèle visant à prévenir les risques, qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel ;

- Un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.

Une organisation

Conformément aux chartes du Groupe BPCE, les établissements disposent tous d'une unité dédiée à la sécurité financière. Au sein de la Conformité Groupe, un département dédié anime la filière, définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du Groupe, élabore et fait valider les différentes normes et procédures, et s'assure de la prise en compte de ces risques lors de la procédure d'agrément des nouveaux produits et services commerciaux par BPCE.

Des traitements adaptés

Conformément à la réglementation, les établissements disposent de moyens de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service Tracfin (Traitement et action contre les circuits financiers clandestins) ou de tout autre service compétent dans les délais les plus brefs. La classification des risques du groupe intègre la problématique des pays « à risques » en matière de blanchiment, de terrorisme, de fraude fiscale ou de corruption. Le dispositif du groupe a par ailleurs été renforcé avec la mise en place d'un référentiel et de scénarios automatisés adaptés aux spécificités du financement du terrorisme. S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, les établissements du groupe sont dotés d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

Une supervision de l'activité

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne à destination des dirigeants et des organes délibérants et à destination de l'organe central.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe BPCE condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances, y compris les paiements de facilitation. Dans ce cadre, il est membre participant du Global Compact (Pacte Mondial des Nations Unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- Au moyen de la cartographie d'exposition aux risques de corruption des entités du Groupe, dont la méthodologie a été revue en 2022. Des plans d'action ont été formalisés afin de réduire le niveau de risque de certains scénarios, lorsqu'il restait trop élevé après prise en compte des mesures d'atténuation ;
- Grâce au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles figurant dans le Code de Conduite et d'Éthique (prévention des conflits d'intérêts, politiques de cadeaux, avantages et invitations, principes de confidentialité et de secret professionnel). Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles régissant les activités des entreprises du Groupe ;
- Par l'encadrement des relations avec les tiers : contrats standardisés dans le Groupe et conventions de comptes comportant des clauses anticorruption, évaluation des fournisseurs de plus de 50 K€ au regard du risque de corruption, dispositif relatif aux relations avec des « personnes politiquement exposées » ;
- Un dispositif de recueil et de traitement d'alertes professionnelles sur les faits graves, dont les délits de corruption et de trafic d'influence, est mis à la disposition des collaborateurs (y compris les prestataires externes et les collaborateurs occasionnels) ;

- Les procédures groupe ont été actualisées en 2022 afin de systématiser une analyse anticorruption sur l'ensemble des clients corporate présentant une activité à risque. L'intégrité des nouveaux partenaires du groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du comité de validation et de mise en marché des nouveaux produits ;
- Grâce à une formation réglementaire relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif.

Le Code de conduite et d'éthique du groupe a été enrichi fin 2022 de règles de conduite spécifiques à l'anticorruption, comportant des illustrations concrètes des comportements à proscrire issues des scénarios de risque identifiés par la cartographie.

BPCE dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne Groupe relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne. En 2020, un référentiel Groupe de contrôles participant à la prévention et à la détection de fraude et de faits de corruption ou de trafic d'influence a été formalisé. Dans ce cadre, une vigilance est notamment apportée aux dons, sponsoring, et mécénat.

Plus globalement, ces dispositifs sont formalisés et détaillés dans la Charte faïtière relative à l'organisation du contrôle interne Groupe et la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents du Groupe.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

Les chantiers règlementaires significatifs menés en 2022 sont détaillés au sein du chapitre Risques.

| Risque prioritaire | Sécurité des données | | | | |
|--|--|-------|------|-----------------------|----------|
| Description du risque | Protection de données personnelles des salariés et des clients | | | | |
| Indicateur clé | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2020 - 2021 | Objectif |
| Taux de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy et | 94% | 87% | 85% | 8% | 100% |
| % de collaborateurs formés au RGPD (100% des effectifs sollicités – renouvellement tous les 3 ans) | 99,8% | 99,8% | 95% | - | NC |

ORGANISATION ET PILOTAGE DE LA FILIERE SSI

La Direction Sécurité Groupe (DS-G) est notamment en charge de la sécurité des systèmes d'information (SSI) et de la lutte contre la cybercriminalité. Elle définit, met en œuvre et fait évoluer les politiques SSI groupe. Elle assure le contrôle permanent et consolidé de la SSI ainsi qu'une veille technique et réglementaire. Elle initie et coordonne les projets groupe de réduction des risques sur son domaine. Elle assure également dans son domaine la représentation du Groupe BPCE auprès des instances interbancaires de place ou des pouvoirs publics.

Une filière SSI est mise en place au sein du Groupe BPCE. Elle regroupe le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe (RSSI-G), qui anime cette filière, et les responsables SSI de l'ensemble des entreprises.

La direction, définit, met en œuvre et fait évoluer la politique SSI Groupe (PSSI-G).

La DSG :

- Anime la filière SSI regroupant les RSSI des affiliées maisons mères, des filiales et des gie informatiques ;
- Assure le pilotage du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 et le contrôle consolidé de la filière SSI ;
- Initie et coordonne les projets groupe de réduction des risques ;
- Représente le groupe auprès des instances de place interbancaires ou des pouvoirs publics dans son domaine de compétence.

Depuis mars 2020, l'activité Gouvernance, Risques et Contrôles de second niveau de BPCE-IT a été transférée à la DSG :

- L'activité gouvernance SSI BPCE-IT est désormais sous responsabilité SSI-Groupe.
- L'activité Risques et Contrôles Sécurité est quant à elle assurée au sein d'une nouvelle entité rattachée à la Direction Sécurité Groupe.

Une filière SSI est mise en place au sein du Groupe BPCE. Elle regroupe le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe (RSSI-G), qui anime cette filière, et les responsables SSI de l'ensemble des entreprises.

Les RSSI de la CEGEE et plus largement de tous les affiliés maisons mères, des filiales directes et des GIE informatiques sont rattachés fonctionnellement au RSSI Groupe. Ce lien fonctionnel implique notamment que :

- Toute nomination de RSSI soit notifiée au RSSI Groupe ;
- La politique sécurité des systèmes d'information Groupe soit adoptée au sein des établissements et que chaque politique SSI locale soit soumise à l'avis du RSSI Groupe préalablement à sa déclinaison dans l'établissement ;
- Un reporting concernant le niveau de conformité des établissements à la politique SSI Groupe, le contrôle permanent SSI, le niveau de risques SSI, les principaux incidents SSI et les actions engagées soient transmis au RSSI Groupe.

La fonction SSI est dotée d'un effectif de 2,5 ETP. Le RSSI est rattaché à la DRCCP.

SUIVI DES RISQUES LIES A LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Avec la transformation digitale, l'ouverture des systèmes d'information du groupe sur l'extérieur se développe continûment (cloud, big data, etc.). Plusieurs de ces processus sont progressivement dématérialisés. L'évolution des usages des collaborateurs et des clients engendre également une utilisation plus importante d'internet et d'outils technologiques interconnectés (tablettes, smartphones, applications fonctionnant sur tablettes et mobiles, etc.).

De ce fait, le patrimoine du Groupe est sans cesse plus exposé aux cybermenaces. Ces attaques visent une cible bien plus large que les seuls systèmes d'information. Elles ont pour objectif d'exploiter les vulnérabilités

et les faiblesses potentielles des clients, des collaborateurs, des processus métier, des systèmes d'information ainsi que des dispositifs de sécurité des locaux et des datacenters.

Un Security Operation Center (SOC) groupe unifié intégrant un niveau 1, fonctionnant en 24x7 est opérationnel.

Plusieurs actions ont été menées, afin de renforcer les dispositifs de lutte contre la cybercriminalité :

- Travaux de sécurisation des sites Internet hébergés à l'extérieur ;
- Capacités de tests de sécurité des sites Internet et applications améliorées ;
- Mise en place d'un programme de Divulgence Responsable des vulnérabilités par le CERT Groupe BPCE.

La politique de Sécurité des Systèmes d'Information est définie au niveau groupe sous la responsabilité et le pilotage du RSSI Groupe. La PSSI-G a pour principal objectif la maîtrise et la gestion des risques associés aux Systèmes d'Information, de préserver et d'accroître sa performance du groupe, de renforcer la confiance auprès de ses clients et partenaires et d'assurer la conformité de ses actes aux lois et règlements nationaux et internationaux.

Un dispositif groupe de sensibilisation via des tests phishings mensuel est réalisé chaque année par le groupe (précision à donner par l'établissement pour le nombre de campagne auquel ils ont participé et résultats).

La PSSI-G constitue un socle minimum auquel chaque établissement doit se conformer. À ce titre, la CEGEE a mis en place au 1er trimestre 2019 une charte SSI locale déclinant la charte SSI Groupe.

Cette charte SSI s'applique à la CEGEE, ainsi qu'à toute entité tierce, par le biais de conventions, dès lors qu'elle se connecte aux SI de la CEGEE. À cette charte SSI se rattachent les 391 règles de sécurité issues de la PSSI-G.

La PSSI-G et la PSSI de la CEGEE font l'objet d'une révision annuelle, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS A LA CYBERSECURITE :

Outre le maintien du socle commun « groupe de sensibilisation » des collaborateurs à la SSI, l'année a été marquée par la poursuite des campagnes de sensibilisation au phishing et par le renouvellement de la participation au « mois européen de la cybersécurité ».

Sur le périmètre de BPCE SA, outre les revues récurrentes des habilitations applicatives et de droits sur les ressources du SI (listes de diffusion, boîtes aux lettres partagées, dossiers partagés, etc.), la surveillance de l'ensemble des sites web publiés sur Internet et le suivi des plans de traitement des vulnérabilités sont renforcés ainsi que la surveillance du risque de fuite de données par mail ou l'utilisation de service de stockage et d'échange en ligne.

De nouvelles campagnes de sensibilisation et de formation des collaborateurs ont par ailleurs été menées :

- Test de phishing, campagne de sensibilisation au phishing et accompagnement des collaborateurs en situation d'échecs répétés ;
- Participation aux réunions d'accueil des nouveaux collaborateurs, intégrant notamment les menaces et risques liés aux situations de télétravail.

TRAVAUX REALISÉS EN 2022

Les principaux travaux menés en 2022 sont détaillés au sein du chapitre Risques.

| Risque prioritaire | Empreinte territoriale | | | | |
|--|--|-------|------|-----------------------|----------|
| Description du risque | Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires | | | | |
| Indicateurs clés | 2022 | 2021 | 2020 | Evolution 2021 - 2022 | Objectif |
| Montants décaissés dédiés à des activités de mécénat et aux partenariats non commerciaux | 1,9* | 2,0** | 1,8 | -5,2% | NC |

*Dont 607 628 € dédiés à des activités de mécénat (avec reçu fiscal).

**Dont 324 956€ dédiés à des activités de mécénat (avec reçu fiscal).

En tant qu'employeur

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe est un employeur local clé sur son territoire. Via son réseau d'agences et son siège, elle emploie ainsi 2723 personnes sur le territoire, dont 92,4 % en CDI.

Répartition de l'effectif par contrat

| CDI / CDD | 2022 | | 2021 | | 2020 | |
|--------------------------|--------|-------|--------|--------|--------|--------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| CDI y compris alternance | 2516 | 92,4% | 2 626 | 94,26% | 2 718 | 93,43% |
| CDD y compris alternance | 207 | 7,6% | 160 | 5,74% | 191 | 6,57% |
| TOTAL | 2723 | 100% | 2 786 | 100% | 2 909 | 100% |

CDI et CDD inscrits au 31 décembre

En tant qu'acheteur

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a également recours à des fournisseurs locaux : en 2022, 69% de ses fournisseurs sont implantés sur son territoire.

En tant que mécène

L'engagement philanthropique des Caisses d'Épargne s'inscrit au cœur de leur histoire et de leur identité. Dans le prolongement de cet engagement historique, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe est aujourd'hui un mécène qui compte dans la région Grand Est : *en 2022, le mécénat a représenté plus de 420 K€. Près de 40 projets de proximité ont été soutenus, principalement dans les domaines de la solidarité, de la culture, de l'accompagnement de l'entrepreneuriat, du soutien à des athlètes et de l'innovation.*

L'engagement philanthropique des Caisses d'Épargne s'inscrit au cœur de leur histoire et de leur identité.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a pour volonté de continuer l'engagement historique des missions d'intérêt général des Caisses d'Épargne d'accompagner et de soutenir le développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire.

Elle met ainsi en œuvre une stratégie de philanthropie adaptée aux besoins de son territoire. La création de son Fonds de Dotation CEGEE en 2009 et de sa Fondation d'entreprise en 2017 s'inscrit dans une démarche volontaire de Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Elle est aujourd'hui l'un des mécènes majeurs de la région Grand Est : En 2022, 42 projets pour un montant de 647 628 euros ont été soutenus au travers de son Fonds de Dotation et de sa Fondation d'Entreprise. A

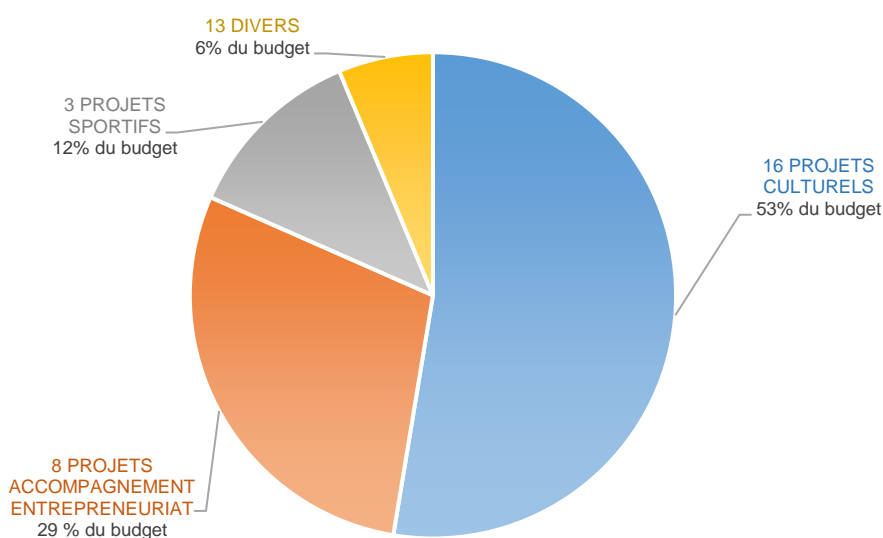
cela s'ajoute la mise à disposition de collaborateurs en mécénat de compétence valorisé à hauteur de 778 952 €.

Ce mécénat de compétences se décline par des missions au sein d'associations comme Finances et Pédagogie, Parcours Confiance, et Savoirs pour Réussir, ainsi que pour le Fonds de dotation Metz Mécènes Solidaires. Il en va de même pour les deux entités porteuses de son mécénat philanthropique : le Fonds de dotation CEGEE et la Fondation d'entreprise CEGEE.

Répartition des projets soutenus, par thème

- 16 projets culturels : 223,5 K€ ;
- 8 projets accompagnement entrepreneuriat : 123.2 K€ ;
- 3 projets sportifs : 51,360 K€ ;
- 13 divers : 26,750 K€.

Répartition budgétaire des projets



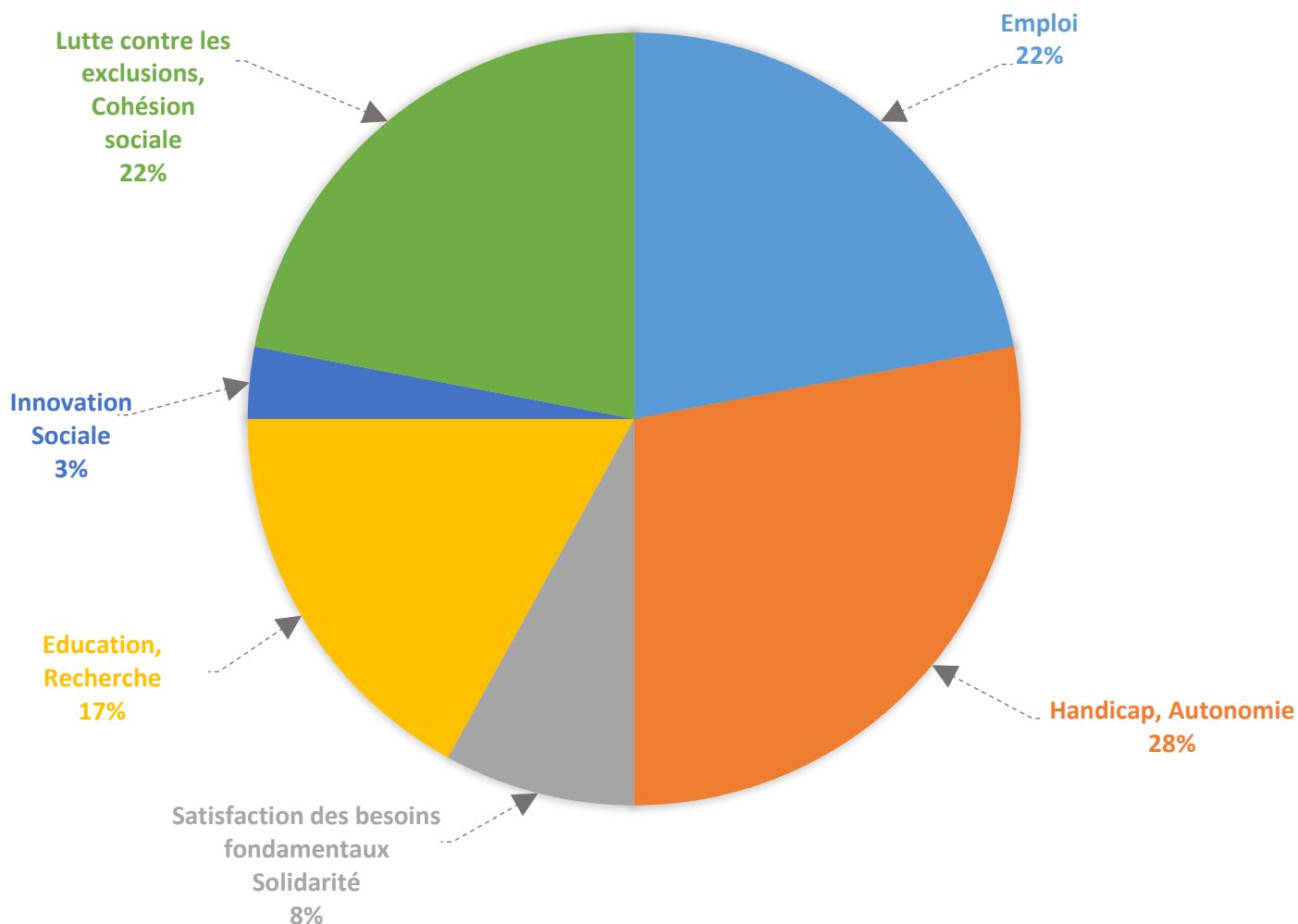
Cette stratégie philanthropique se veut adaptée aux besoins du territoire. Ainsi, elle est définie par les instances dirigeantes de la Caisse d'Épargne, Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe associe ces parties prenantes, aux partenariats qu'elle noue avec des structures d'intérêt général : associations, fondations, organismes d'intérêt publics, universités, etc. Par ailleurs, les administrateurs, collaborateurs et des experts locaux participent aux étapes de sélection, d'accompagnement et d'évaluation des projets. Ce travail s'appuie sur un travail de co-construction et de dialogue avec les acteurs de l'ESS : France active Grand Est, CRESS etc.

Le Fonds de dotation de la CEGEE

33 projets locaux ont été soutenus, principalement dans les domaines :

- De la solidarité ;
- De la satisfaction des besoins fondamentaux ;
- Du retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées ;
- De la lutte contre les exclusions ;
- De l'innovation sociale permettant de donner une réponse à des problématiques sociétaux ou environnementaux non résolus pour un montant global de 170 261 euros.

RÉPARTITION DES PROJETS LOCAUX SOUTENUS PAR THÈME



La Caisse d'Épargne Grand Est Europe, par son Fonds de Dotation, a également poursuivi son engagement philanthropique par ses partenariats nationaux pour un montant de 234 350 euros :

- La Fondation BELEM et son bateau école ;
- L'Association Finances et Pédagogie ;
- Le Fonds de dotation de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

L'Appel à projets #UtileEtSolidaire avec les jeunes initiée par la Fédération des Caisses d'Épargne s'est déroulé de juin à septembre 2022.

Celui-ci a été déployé dans chaque Caisse d'Épargne avec pour la Caisse d'Épargne Grand Est Europe l'axe : Accès à la culture pour les jeunes de 15-24 ans.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe par son Fonds de dotation a mobilisé une enveloppe de 60 000 euros destinée aux associations locales pour leurs actions culturelles en faveur de la jeunesse.

Les actions de formation déployées pour les administrateurs référents du Fonds de dotation ont donné lieu à une formation d'une demi-journée « évaluation des dossiers sur l'application du Fonds de dotation OPTIMY » avec la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

La Fondation d'Entreprise de la CEGEE

Ce sont 2 projets régionaux qui ont été soutenus, principalement dans le domaine de la lutte contre les exclusions et la précarité alimentaire et sociale, pour un montant global de 135 000 euros.

- Se mobiliser contre l'illettrisme en soutenant l'association Savoirs pour Réussir Grand Est dont la Caisse d'Épargne Grand Est Europe est membre fondateur. Rassembler et mobiliser autour de jeunes et d'adultes qui rencontrent des difficultés dans la maîtrise des savoirs de base, d'une manière individuelle et collective ;
- Soutenir les Elèves de l'école supérieure d'art dramatique en grande difficulté sociale en attribuant une bourse d'étude et ainsi participer au fonds d'urgence du Théâtre National de Strasbourg afin de permettre l'égalité des chances tout au long du parcours d'étude des élèves, soit trois années.

Afin de venir en aide aux populations affectées par la crise en Ukraine, le réseau des Caisses d'Épargne mobilise son fonds de dotation pour verser 1,5 M€ à la Croix-Rouge française.

Face à l'urgence de la situation humanitaire, les 15 Caisses d'Épargne régionales se mobilisent aux côtés de la Croix-Rouge française pour porter assistance aux populations touchées par la crise en Ukraine. C'est à ce titre que la Fondation d'Entreprise de la CEGEE a participé à ce soutien par un don de 108 017€.

Partenaire historique avec le CESER

Le CESER récompense une ou plusieurs actions mises en œuvre depuis au moins un an et qui contribuent au maintien ou à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

Le Prix Régional des Solidarités Rurales se complète de sept Prix Spéciaux dont le Prix du Fonds de dotation de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe d'un montant de 7.000 euros.

En 2022, le prix a été remis à l'Association WELFARM dans le cadre de leurs différentes actions éducatives à la Hardonnerie.

La Hardonnerie est le refuge éducatif de l'association WELFARM. Les animaux accueillis se voient offrir une retraite bien méritée dans des conditions adaptées à leur bien-être.

Au cœur du village de Vauquois et de la forêt d'Argonne, depuis 2015, WELFARM fait partager aux habitants de ce territoire rurale son engagement pour lutter contre la maltraitance des animaux de ferme.

Permettre aux visiteurs de découvrir les animaux d'élevage autrement, apporter une sensibilisation au bien-être animal, une pédagogie sur la biodiversité locale et nos comportements plus responsables en tant que consommateurs, les informer sur les différents modes d'élevages.

Partenaire du fonds territorial Metz Mécènes Solidaires

Metz Mécènes solidaires est un catalyseur de projets à impact et un exemple de mécénat collectif.

Il permet de rassembler des dons privés autour d'un intérêt commun : le développement du territoire via des projets d'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe a souhaité soutenir Metz Mécènes solidaires par un mécénat de compétences en mettant une salariée à disposition du Fonds territorial.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe est administrateur au CA et membre du jury lors des auditions et de la validation des dossiers MMS. Elle coopère également à l'accompagnement de projets à impact social sur le territoire de Moselle.

Solidarité

La solidarité est le fil rouge de l'engagement des Caisses d'Épargne. Une spécificité inscrite dans la loi au moment de leur réforme coopérative : « Le réseau des Caisses d'Épargne participe à la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions ».

Dans ce domaine, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe a tissé des liens avec de nombreux acteurs locaux : Restos du cœur, banques alimentaires, Unapei, Humanis (Soupe étoilée), etc.

Au niveau national, les Caisses d'Épargne soutiennent le fonds de dotation du réseau des Caisses d'Épargne. Celui-ci a pour objet d'encourager et de soutenir des actions d'intérêt général visant notamment à lutter contre l'exclusion et la précarité.

Culture et patrimoine

Les Caisses d'Épargne œuvrent pour la préservation du patrimoine de proximité. Elles disposent elles-mêmes d'un patrimoine important depuis leur création en 1818. C'est donc, déjà, à travers leur propre patrimoine, que les Caisses d'Épargne se mobilisent en faveur de la restauration du bâti ancien. Leur politique de mécénat s'étend au patrimoine vivant : elles sont le mécène principal du trois-mâts Belem. Reconnue d'utilité publique, la fondation Belem a pour objet de promouvoir le passé maritime de la France et de conserver dans le patrimoine national le dernier grand voilier français du XIXe siècle.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a poursuivi son engagement auprès de nombreux établissements et associations culturels, en veillant à la plus large représentation possible sur l'ensemble de son territoire.

En Alsace, on peut citer tout particulièrement l'Orchestre Philharmonique à Strasbourg, l'association Gospel Kids de Strasbourg (école de chant destinée aux enfants) et un nouveau mécénat en soutien au festival JAIM à Mulhouse. En Lorraine, le Centre Pompidou Metz, l'Association Nancy Jazz Pulsations, l'École de Musique MAI. En Champagne Ardenne, les Flâneries Musicales de Reims et l'association Reims 2028 (candidature de la ville de Reims pour être capitale européenne de la culture), etc.

Soutien à la création d'entreprise

La Caisse d'Épargne est partenaire des principaux acteurs régionaux de la création d'entreprise, à savoir France Active Grand Est, les plateformes Initiative, principalement à Strasbourg et en Moselle, ainsi que les Réseaux Entreprendre, en Alsace, en Lorraine et en Champagne-Ardenne. Elle soutient également l'entrepreneuriat étudiant en étant mécène de la Fondation UTT à Troyes.

En 2022, toutes les conventions de partenariat ont été renouvelées ; la Caisse d'Épargne Grand Est Europe a contribué comme chaque année aux fonds de prêts d'honneur. Des collaborateurs de la Caisse participent régulièrement aux comités d'engagement de ces structures. Certains interviennent aussi de manière bénévole pour accompagner de jeunes entrepreneurs (Réseau Entreprendre Champagne-Ardenne, Lorraine et Fondation UTT). Enfin, la CEGEE est également partenaire d'associations dont la mission est d'accompagner le développement de ces jeunes entreprises (comme Alsace Business Angels, Lorraine Inside et Yeast en Lorraine, etc.).

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a poursuivi en 2022 son accompagnement de nombreux incubateurs sur l'ensemble de la région (Rimbaud'Tech à Charleville-Mézières, Thi'pi à Thionville, Technopôle de l'Aube à Troyes...), dans le cadre de son mécénat avec l'association Quest for Change, pôle de compétences et de référence dans le management de l'innovation.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe est également devenue en 2022, le partenaire de l'incubateur santé Quest for health, lancé à Strasbourg en fin d'année.

AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE DU SPORT

Sponsors, mécènes et acteurs engagés, le Groupe BPCE et ses entreprises sont au cœur de l'économie du sport

Impliquée dans la voile et le surf, la Banque Populaire exprime son image de banque audacieuse, dynamique et performante. Partenaire majeur du handball, du basketball et du ski en France, la Caisse d'Épargne soutient des sports qui fédèrent et célèbrent le vivre ensemble. Depuis 2007, Natixis s'implique quant à elle dans le rugby dont elle partage les valeurs d'esprit de conquête, force du collectif et diversité des talents.

Partager plus que les Jeux de Paris 2024 dans tous les territoires

En parfaite résonance avec son ADN et cet engagement historique dans le sport, le Groupe BPCE et ses entreprises sont devenus depuis le 1er janvier 2019, Partenaires Premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne seront également parrains officiels des relais de la flamme olympique et paralympique de Paris 2024.

Plus qu'un simple engagement d'image et de marketing, ce partenariat contribue à plusieurs ambitions du Groupe BPCE : devenir l'acteur bancaire de référence de l'économie du sport. ; inscrire ces Jeux dans une perspective historique et participer pleinement à l'Héritage de Paris 2024 grâce à des actions en matière d'inclusion, de diversité et d'excellence environnementale.

Ce partenariat constitue enfin une opportunité unique de fédérer les 100 000 collaborateurs du Groupe BPCE autour des valeurs d'esprit d'équipe et d'initiative, de dépassement de soi et de solidarité. Pour preuve, la création du programme de mobilisation interne IMAGINE 2024 lancé en 2019.

IMAGINE 2024

Avec pour objectif de faire de chaque collaborateur le premier ambassadeur des Jeux de Paris 2024, le Groupe BPCE a mis en œuvre un dispositif ambitieux de mobilisation interne. Baptisé IMAGINE 2024, celui-ci poursuit plusieurs objectifs : encourager la pratique du sport des collaborateurs ; renforcer la cohésion entre des équipes d'horizons très divers ; amorcer une dynamique d'engagement vis-à-vis des Jeux de Paris 2024. Deux déclinaisons de ce programme peuvent être mises en avant : la création de la plateforme collaborative Team IMAGINE 2024, ouverte à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et l'organisation d'un challenge sportif interne, le Défi IMAGINE 2024 réunissant plus de 1200 collaborateurs du Groupe BPCE.

Des réalisations concrètes

Pour faire vivre à tous cette aventure unique, l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE sont mobilisées sur tout le territoire. Le dispositif Entreprendre 2024, initié début 2020 pour accompagner TPE, PME et ESS locales dans leurs réponses aux appels d'offres de Paris 2024, a permis de sensibiliser et soutenir les entreprises et partenaires.

Des publications inédites de BPCE L'Observatoire sur l'économie du sport ont permis de valoriser le poids économique de cette filière sur tous nos territoires, ainsi que le rôle majeur joué par les collectivités territoriales.

Les entreprises du Groupe BPCE accompagnent également les athlètes dans leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, mais aussi dans la réalisation de leurs projets professionnels en soutenant la Fondation du Sport Français et le Pacte de performance.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a poursuivi le développement d'un certain nombre d'actions dans le domaine sportif et dans celui de l'économie du sport.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe soutient des sports qui fédèrent et célèbrent le vivre ensemble autour du basketball et du handball sur le territoire, en lien avec les axes de sponsoring des Caisses d'Épargne. Elle accompagne également des clubs et associations (football).

Le partenariat Premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est aussi une opportunité unique de fédérer les 2800 collaborateurs de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe autour des valeurs d'esprit d'équipe et d'initiative, de dépassement de soi et de solidarité. C'est l'objectif de la création du programme de mobilisation interne IMAGINE 2024 lancé en 2019 par BPCE La Caisse d'Épargne Grand Est Europe participe à l'animation de cette plateforme, accessible à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse, avec la possibilité de créer des événements autour du sport comme le défi Octobre Rose.

La seconde édition du défi Imagine 2024 s'est tenue à Tignes du 6 au 8 mai 2022 avec le Groupe BPCE et ses banques françaises, européennes et internationales. 12 sportifs et 10 supporters sélectionnés parmi les collaborateurs de la CEGEE se sont rendus à ce grand rassemblement. L'équipe de la CEGEE, les B'EST, a affronté les équipes du groupe sur diverses disciplines sportives telles que le biathlon, le sprint non voyant, le volley-ball et le ski.

Des réalisations concrètes

- Poursuite du dispositif Entreprendre 2024 avec :
 - La mise à jour régulière des appels d'offres lancés dans le cadre des JOP de Paris 2024 sur le site <https://entreprendre2024cegrandest.fr> (mis en place fin 2020) ;
 - La mise en place d'un abonnement dans la rubrique « Appels d'offres », permettant de recevoir par mail une notification dès que de nouveaux appels d'offres sont en ligne ;
 - 1 webinaire d'informations sur ces appels d'offres et les opportunités économiques liées aux JOP 2024, organisé avec les Réseaux Entreprendre du Grand Est ;
 - 1 réunion d'information sur le dispositif a également été organisée en présentiel avec la CPME Grand Est et ses représentants territoriaux ;
 - La création d'une rubrique « Actualités » sur le site afin de communiquer plus globalement sur le dispositif JO Paris 2024, notamment sur les athlètes soutenus par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

- Soutien de 2 nouveaux athlètes soit 7 au total dans le cadre de conventions de mécénat ou de partenariat :
 - Jules Ribstein – paratriathlète champion du Monde ;
 - Cholé Valentini – handballeuse — championne olympique avec l'équipe de France à Tokyo ;
 - Clémence Beretta — championne de France de marche sportive ;
 - Cyrielle Lefevre – membre de l'équipe de France de Concours Complet d'Equitation ;
 - Sara Balzer – sabreuse — vice-championne olympique par équipe à Tokyo ;
 - Tom Henrionnet – champion de France junior 400 et 800 mètres nage libre ;
 - Abel Aber — parakayakiste — champion de France.

- Sélection de 28 volontaires, qui auront pour missions d'accueillir, orienter et assister le public, prendre part aux opérations sportives ou encore apporter leur soutien aux services médicaux et aux transports... et contribuer ainsi à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le Groupe BPCE est en route pour Paris 2024.

150 millions d'euros pour les infrastructures sportives

La rénovation et de l'amélioration des équipements sportifs constituent un enjeu majeur pour les collectivités locales. Pour répondre à ce défi, les Banques Populaires, les Caisses d'Épargne et le Crédit Coopératif, ont décidé avec la BEI la mise en place d'une enveloppe d'un montant de 150 millions d'euros. Une première en Europe. Les collectivités locales et établissements publics se verront proposer des financements à taux bonifiés destinés à la rénovation ou à l'extension d'infrastructures sportives dans un montant compris entre 40 000 et 25 millions d'euros.

Premier financeur des collectivités locales, le Groupe BPCE à travers ses marques intervient d'ores et déjà dans le financement de grands projets (Stade Orange Vélodrome de Marseille, Paris La Défense Arena...). Avec la mise en place de cette nouvelle enveloppe, il renforce plus encore son positionnement de banque de référence des collectivités et son engagement dans les territoires.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a noué des contacts avec des associations et collectivités pour développer l'implantation et/ou l'acquisition de terrains de basket 3x3 dans le cadre du plan Infra de la FFBB.

Elle a fait don d'un terrain de basket 3x3 (acheté à l'occasion de la convention des collaborateurs en juin 2022) à la Ligue Grand Est de Basket.

La politique mise en place

Le réseau des Caisses d'Épargne a mis en place une politique de nomination et de succession des dirigeants qui intègre l'exigence de parité.

Cette politique a été adoptée formellement par les 15 Caisses d'Épargne lors des réunions de conseil d'orientation et de surveillance.

Les actions mises en place en 2022

Dans le cadre du renouvellement général de la représentation des sociétaires dans la gouvernance des conseils d'administration de SLE et des COS, la prise en compte de la parité est parfaitement intégrée par l'ensemble des parties prenantes. Outre l'obligation légale, les Caisses d'Épargne sont complètement engagées dans une représentation des sociétaires diversifiée, autant dans les profils et les compétences que dans l'âge et les genres.

L'animation de la vie coopérative

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe partage les sept principes coopératifs énoncés par l'Alliance coopérative internationale et s'engage à les faire vivre au quotidien.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe et les principes coopératifs de l'ACI (chiffres clés 2022).

| Principe n° | Nom du principe coopératif | Détail du principe coopératif | Indicateurs 2022 | Indicateurs 2021 |
|-------------|---------------------------------------|---|--|---|
| 1 | Adhésion volontaire et ouverte à tous | Tout client peut devenir sociétaire de la Caisse d'Épargne. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 337 580 sociétaires ▪ 24,9 % sociétaires parmi les clients ▪ 99 % des sociétaires sont des particuliers ▪ 51,27 % de femmes sociétaires | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 349 844 sociétaires ▪ 25,2 % sociétaires parmi les clients ▪ 91 % des sociétaires sont des particuliers ▪ Pourcentage de femmes sociétaires non communiqué |
| 2 | Pouvoir démocratique | Les sociétaires votent lors des assemblées | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 185 administrateurs de SLE, dont 46 % de femmes | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 185 administrateurs de SLE, dont 47 % de femmes |

| | | | | |
|---|--------------------------------------|---|---|--|
| | exercé par les membres | générales de sociétés locales d'épargne (SLE) selon le principe « une personne, une voix ». | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 membres du COS, dont 55,5 % de femmes ▪ 6,63 % de participation aux AG de SLE, dont 2 725 personnes présentes ▪ 89 % de participation au COS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 membres du COS, dont 52 % de femmes ▪ Participation aux AG de SLE non significative (AG à huit clos en raison de la crise sanitaire) ▪ 94 % de participation au COS |
| 3 | Participation économique des membres | La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 € Valeur de la part sociale ▪ 3 440 € Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire ▪ 1,5 % Rémunération des parts sociales ▪ NPS (Net promoter score), satisfaction des sociétaires dans la qualité de la relation à leur banque | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 € Valeur de la part sociale ▪ 3 075 € Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire ▪ 1,25 % Rémunération des parts sociales ▪ NPS (Net promoter score), satisfaction des sociétaires dans la qualité de la relation à leur banque |
| 4 | Autonomie et indépendance | La Caisse d'Épargne Grand Est Europe est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. | 100 % du capital social de la Caisse d'Épargne est détenu par les SLE | 100 % du capital social de la Caisse d'Épargne est détenu par les SLE |
| 6 | Coopération entre les coopératives | Les Caisses d'Épargne sont représentées dans différentes instances ou organisations de la coopération. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aux niveaux national et international : <ul style="list-style-type: none"> -Alliance Coopérative Internationale -Conseil supérieur de la coopération -Conseil supérieur de l'ESS -Coop FR ▪ Au niveau régional : <ul style="list-style-type: none"> -Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire [à compléter le cas échéant] | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aux niveaux national et européen : <ul style="list-style-type: none"> -Alliance Coopérative Internationale -Conseil supérieur de la coopération -Conseil supérieur de l'ESS -Coop FR ▪ Au niveau régional : <ul style="list-style-type: none"> -Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire [à compléter le cas échéant] |
| 7 | Engagement envers la communauté | La Caisse d'Épargne Grand Est Europe mène une politique d'engagement soutenue sur son territoire. | Voir le risque relatif à l'empreinte territoriale des Caisses d'Épargne | Voir le risque relatif à l'empreinte territoriale des Caisses d'Épargne |

Animation du sociétariat

Les orientations RSE & coopératives constituent la feuille de route pour les deux prochaines années ; plusieurs objectifs sont fixés dans le cadre de l'ambition « Coopération active », parmi lesquels un objectif de rééquilibrage de la pyramide des âges du sociétariat et de promotion du sociétariat auprès des collaborateurs.

Le sociétariat des Caisses d'Épargne est composé de 337 580 sociétaires en 2022, dont une grande majorité de particuliers. La représentation des sociétaires s'organise à partir de 12 sociétés locales d'épargne (SLE). Elles constituent un échelon intermédiaire permettant de renforcer l'ancrage local, la proximité et l'expression des sociétaires.

En 2022, les Caisses d'Épargne ont développé leurs actions pour mieux associer les sociétaires, parties prenantes essentielles, à la vie de leur banque. Les nouvelles orientations RSE et coopératives 2022-2024 ont conforté l'ambition des Caisses d'Épargne en matière de sociétariat. Il s'agit notamment d'augmenter le nombre de sociétaires parmi les clients et de leur offrir un accès privilégié à l'information et aux offres du club des sociétaires, via le portail unique [societaires.caisse-Épargne.fr](https://societaires.caisse-epargne.fr). Sur son territoire, chacune des 15 Caisses d'Épargne régionales met en place des actions d'animation et de communication destinées à renforcer sa relation avec les sociétaires. En complément de ces supports, certaines Caisses d'Épargne mettent en place des dispositifs d'écoute des sociétaires, ainsi que des actions pour assurer l'animation du sociétariat, telles que les web conférences. Certaines Caisses d'Épargne ont également mis en œuvre des actions de sensibilisation des collaborateurs au modèle coopératif, notamment lors des journées d'accueil de nouveaux entrants des semaines dédiées au sociétariat, afin de renforcer et de rajeunir le sociétariat.

La Fédération nationale des Caisses d'Épargne (FNCE), en concertation avec les Caisses d'Épargne, a conduit en 2022 une réflexion visant à donner au modèle coopératif Caisse d'Épargne une définition simple, unique et différenciante : une Caisse d'Épargne est « une banque-assurance 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients-sociétaires ». Pour en savoir plus : www.federation.caisse-Épargne.fr .

L'accompagnement pour une montée en compétences quotidiennes des administrateurs

Dans le cadre de la gouvernance coopérative du réseau des Caisses d'Épargne, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne (FNCE), en liaison avec BPCE et les Caisses d'Épargne, accompagne et forme les élus dans l'exercice de leur mandat à travers un dispositif de formation dédié. Des programmes de formation s'adressent aux administrateurs de sociétés locales d'épargne (SLE), aux membres de conseil d'orientation et de surveillance (COS), et aux membres des comités spécialisés. Chaque public bénéficie d'une offre de formation adaptée à son mandat en format présentiel et/ou en visio-conférence :

- Pour les administrateurs : un séminaire d'accueil des administrateurs qui porte sur les fondamentaux pour comprendre la Caisse d'Épargne, son histoire, son modèle de banque de proximité sur son territoire, son modèle coopératif et son modèle de banque sociétale depuis toujours. Des formations viennent approfondir ce socle initial tout au long du mandat. Des thématiques de culture bancaire générale et le digital complètent le dispositif de formation continue ;
- Pour les membres de conseils d'orientation et de surveillance, la formation initiale réglementaire porte sur six thématiques fixées par décret : système de gouvernance, Information comptable et financière, marchés bancaires et financiers, exigences légales et réglementaires, gestion des risques et contrôle interne, planification stratégique. Des formations d'approfondissement sont proposées tout au long du mandat ;
- Pour les comités spécialisés, des formations sont proposées pour les comités des risques et comités d'audit, les comités des nominations et les comités des rémunérations.

Un dispositif de formation à distance complète le dispositif par un large choix de formations en ligne, vidéos, quiz et fiches thématiques.

En 2022, la FNCE a développé des thématiques liées à la transition environnementale, aux risques climatiques et au modèle coopératif.

| Principe n° | Nom du principe coopératif | Détail du principe coopératif | Indicateurs 2022 | Indicateurs 2021 |
|-------------|-------------------------------------|--|---|--|
| 5 | Éducation, formation et information | La Caisse d'Épargne Grand Est Europe propose à ses sociétaires et administrateurs différents canaux d'information. Elle met en œuvre un programme de formation ambitieux portant à la fois sur la connaissance de l'identité de la Caisse d'Épargne et l'acquisition d'un socle de culture bancaire. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil d'orientation et de surveillance : <ul style="list-style-type: none"> - 95 % des membres ont suivi au moins une formation sur l'année - Soit en moyenne, 13.7 heures de formation par personne ▪ Conseils d'administration de SLE : <ul style="list-style-type: none"> - 87 % des administrateurs ont suivi au moins une formation sur l'année - Soit en moyenne, 1.3 heures de formation par personne | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil d'orientation et de surveillance : <ul style="list-style-type: none"> - 85 % des membres ont suivi au moins une formation sur l'année - Soit en moyenne, 6 heures de formation par personne ▪ Conseils d'administration de SLE : <ul style="list-style-type: none"> - 70 % des administrateurs ont suivi au moins une formation sur l'année - Soit en moyenne, 30 minutes de formation par personne |

En plus des sujets réglementaires, les administrateurs sont également accompagnés sur plusieurs thématiques liées à l'engagement sociétal des Caisses d'Épargne :

- Implication dans les projets de mécénat de la Caisse d'Épargne. Cette implication peut prendre deux formes : la sélection et l'évaluation de projets d'intérêt général. Les administrateurs participent à la sélection des dossiers.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a engagé des dialogues individuels approfondis et réguliers avec plusieurs entreprises considérées comme emblématiques pour la transition énergétique.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe propose également Néo business qui est un dispositif complet pour répondre aux besoins d'accompagnement et d'investissement des start-up et des entreprises qui innovent. Cela peut se traduire par un accompagnement au financement de haut de bilan (levée de fonds), un accompagnement pour le financement des investissements, un accompagnement à l'international, des services bancaires pour faciliter le quotidien et gérer les encaissements et les paiements.

4. Note méthodologique

Méthodologie du reporting RSE

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Élaboration et actualisation du modèle d'affaires

Les schémas « modèle d'affaires » et « écosystème » ont été construits et proposés par le Groupe BPCE et la FNCE. Ces schémas ont ensuite été complétés par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe en fonction de son plan stratégique, de ses segments de marché et de son territoire.

NOS RESSOURCES

| THEMATIQUE | INDICATEUR | PRECISIONS |
|----------------------------|--|---|
| Nos clients et sociétaires | 1 324 826 clients | Nombre total de clients (toutes clientèles y compris les non-bancarisés Caisses d'Épargne) |
| | 25,48 % de sociétaires parmi les clients | Nombre de sociétaires au 31.12/nombre total de clients |
| | 185 administrateurs de SLE | Nombre total d'administrateurs et administratrices de sociétés locales d'épargne (SLE). Donnée saisie dans AURA/ AGESFA par les équipes du secrétariat général sur la vie coopérative. |
| Nos partenariats | 38 associations partenaires | Nombre d'associations bénéficiaires du mécénat d'entreprise de la Caisse d'Épargne. Nombre d'associations partenaires et prescripteurs du microcrédit (Parcours Confiance/ Créasol) et de Finances & Pédagogie. Nombre d'associations partenaires dans le cadre du marché ESI (incubateurs, CRESS, accélérateurs, réseaux, etc.). |
| Notre capital humain | 2723 collaborateurs au siège et en agences | Total EFFECTIF ETP MENSUEL MOYEN CDI + CDD (hors alternance et stagiaires vacances) Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social |
| | 48,1 % indice égalité femmes-hommes | BILAN SOCIAL Donnée N-1 si la donnée N est indisponible |

| | | |
|-------------------------|--|--|
| | 6,33 % d'emplois de personnes handicapées | BILAN SOCIAL Donnée N-1 si la donnée N est indisponible |
| Notre capital financier | 2,8 Mds€ de capitaux propres | Stock de capitaux dont dispose l'entreprise (capital social + réserves, après affectation des résultats) |
| | Ratio de solvabilité : 17,36% | Le ratio de solvabilité européen était un ratio minimum de fonds propres applicable aux banques, défini par la directive 89/647/CEE du Conseil, du 18 décembre 1989, relative à un ratio de solvabilité des établissements de crédit. Il est l'application du ratio Cooke défini dans l'accord de Bâle 1. INDICATEUR OPTIONEL |
| Notre patrimoine | 287 agences et centres d'affaires | Ne pas compter les agences virtuelles Précisez le label |
| | 335 hectares de forêts détenus | Ensemble des actifs forestiers détenus par la Caisse d'Epargne |

NOTRE CREATION DE VALEUR

THEMATIQUE INDICATEUR

PRECISIONS

| | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Pour nos clients et sociétaires | 1,5% d'intérêt aux parts sociales | Il s'agit des intérêts versés aux parts sociales au bénéfice des sociétaires, et non du capital social des Caisses d'Epargne. Le secrétariat général dispose de ces données. Le taux de rémunération est généralement connu en mai-juin de chaque année pour le capital social de l'année d'avant. C'est pourquoi il convient d'indiquer la donnée "N-1" sur la DPEF. Il est également possible de calculer ce taux en multipliant les taux de rémunération brut des parts sociales (p.4 du tableau de bord sociétariat ACS) avec le capital social par Caisse d'Epargne (p. 7 du tableau de bord sociétariat ACS). |
|------------------------------------|--------------------------------------|--|

| | | |
|--|--|--|
| | 30M€ de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir | Contribution annuelle aux réserves impartageables (a minima 15% des résultats) ; nb: Donnée N-1 disponible en juin de l'année N, |
| <p>Pour l'économie du territoire Via nos financements</p> | 53,3 M€ de Prêts Garantis par l'Etat | Montant des encours des PGE et nombre de PGE octroyés sur l'ensemble des marchés concernés. |
| | 32,5 M€ d'encours de fonds ISR et solidaires | Montant des encours ISR (assurance vie, CTO, PEA) |
| | 3,6 Mds € d'encours de financement à l'économie dont... | |
| | 1,672 Md € auprès des collectivités territoriales | Codes NAF et catégories juridiques ; Montant de la dette = Capital restant dû à la fin du mois M : Sommes des montants qui restent à rembourser (hors intérêts) pour tous les contrats du type Crédit, dont la date d'ouverture est inférieure au mois M et dont la date de fin est supérieure au mois M. Il s'agit des crédits qui ne sont pas en contentieux. |
| | 519 M€ auprès de l'ESS | Codes NAF et catégories juridiques ; Montant de la dette = Capital restant dû à la fin du mois M : Sommes des montants qui restent à rembourser (hors intérêts) pour tous les contrats du type Crédit, dont la date d'ouverture est inférieure au mois M et dont la date de fin est supérieure au mois M. Il s'agit des crédits qui ne sont pas en contentieux. |
| | 687 M€ auprès des PME | Définition INSEE : < ou = à 50 millions d'euros |
| | 792 M€ pour le logement social | Codes NAF et catégories juridiques ; Montant de la dette = Capital restant dû à la fin du mois M : Sommes des montants qui restent à rembourser (hors intérêts) pour tous les contrats du type Crédit, dont la date d'ouverture est inférieure au mois M et dont la date de fin est supérieure au mois M. Il s'agit des crédits qui ne sont pas en contentieux. |

| | | |
|--|---|---|
| Pour l'économie du territoire Via notre fonctionnement | 24,7 M€ d'achats auprès de 69% de fournisseurs locaux | Part du montant total dépensé avec les fournisseurs de l'entité qui ont leur adresse de facturation dans le territoire banque de l'entité concernée Information à intégrer pour les banques disposant de la donnée n. Vous avez également la possibilité de publier la donnée n-1 en précisant via une note de bas de page. |
| | 1,67 M€ d'impôts locaux | Impôts fonciers, contribution économique territoriale, taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement et taxe annuelle sur les bureaux en Ile de France (pour les entités concernées) (exclus : impôt sur les sociétés car impact national) ; nb: Les données de l'année N-1 sont disponibles au 1er juin de l'année N (écart d'exercice); |
| Pour nos talents | 113,4 M€ de salaires des collaborateurs au siège et en agences | Indicateur : 2.1.1.1 MASSE SALARIALE ANNUELLE GLOBALE (en milliers d'Euros) Masse salariale annuelle totale, au sens de la déclaration annuelle des salaires. On entend par masse salariale la somme des salaires effectivement perçus pendant l'année par le salarié. Prend en compte la somme des éléments de rémunération soumis à cotisations sociales au sens de la DSN pour tous les salariés. Cette masse salariale s'entend hors intéressement, participation, abondement à un PEE et hors charges patronales. |
| | 218 recrutements en CDD, CDI et alternants | Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social du Groupe BPCE |
| Pour la société civile | 1,9 M€ de mécénat d'entreprise | Mécénat et partenariats non commerciaux : montants décaissés sur l'exercice au profit de projets dont l'objet est conforme à l'intérêt général (avec ou sans reçus fiscaux) |
| | 1,1 M€ de microcrédit | Microcrédits personnels et professionnels accordés directement par les Caisses d'Epargne (sur leur bilan). Concernant le microcrédit personnel, il s'agit des crédits octroyés dans le cadre de Parcours Confiance, identifiés par leur code produit. Concernant les microcrédits professionnels, il s'agit des microcrédits faisant l'objet d'une garantie France Active, identifiés par le libellé garant |
| | 293 interventions auprès de 3547 stagiaires réalisées par les conseillers Finances et Pédagogie | Nombre d'interventions : il s'agit de l'ensemble des interventions réalisées sur le volet intérêt général (prestation non marchande/ activité non fiscalisée) de l'association Finances & Pédagogie. Nombre de stagiaires : ensemble des stagiaires sur l'activité d'intérêt général (scolaires, personnes éloignées de l'emploi et en insertion, travailleurs sociaux, etc.). |

| | | |
|----------------------|--|---|
| Pour l'environnement | 107 M€ de financements pour la transition environnementale | Montant de financement de la transition énergétique (production annuelle) : énergies renouvelables (financement de projets structurés + financements corporate 100% EnR) + bâtiment vert (= Eco PTZ + Ecureuil Crédit DD) + transports décarbonés (Ecureuil Auto DD) ET Total des fonds ISR commercialisés (CE) |
|----------------------|--|---|

Choix des indicateurs

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'appuie sur une analyse de ses risques extra-financiers proposée par BPCE.

Cette analyse fait l'objet d'une actualisation chaque année, afin de prendre en compte :

- Les recommandations exprimées par la filière RSE ;
- Les remarques formulées par les Commissaires aux comptes/organismes tiers indépendants dans le cadre de leur mission de vérification ;
- L'évolution de la réglementation.

Le référentiel BPCE fait l'objet d'un guide utilisateur sur lequel la Caisse d'Épargne s'est appuyée pour la réalisation de sa Déclaration de performance extra-financière. Elle s'est également basée, pour les données carbone, sur le guide méthodologique fourni par BPCE.

Émissions de gaz à effet de serre

Améliorations apportées à la mesure des émissions de CO2 :

En 2022, les Facteurs d'Emission ont été mis à jour pour le calcul du Bilan Carbone en cohérence avec les évolutions des calculs de l'ADEME et en s'appuyant sur l'expertise de cabinets de conseils spécialisés.

La méthode d'amortissement des matériels informatiques a été modifiée pour prendre en compte la durée de vie de ces matériels et non plus l'amortissement comptable.

Le résultat de l'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles n'est pas présent dans cette DPEF. Les émissions communiquées sont sur la base des postes analysés.

Exclusions

Du fait de l'activité de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes. Cela concerne :

- L'économie circulaire ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La lutte contre la précarité alimentaire ;
- Le respect du bien-être animal ;
- L'alimentation responsable, équitable et durable compte tenu de notre activité de service.

Financement de la Transition Environnementale

Le financement de la transition environnementale pour les réseaux Banque Populaire (hors BRED) et Caisse d'Épargne comprend deux grandes catégories d'actifs financés : les projets de transition de nos clients et le renouvellement du parc immobilier français.

Ces actifs « verts », contribuant à la transition énergétique et environnementale de nos clients personnes physiques et personnes morales, sont identifiés par la Direction financière dans le cadre du dispositif de « fléchage green » (Cf. paragraphe 2.3.3 Refinancement durable : innovation et présence active sur le marché des obligations vertes ou sociales). Ce dispositif permet de justifier de l'émission de green bonds ou de la collecte d'épargne bilancielle « verte ».

La première catégorie d'actifs financés, les projets de transition, se concentre sur les univers suivants : la rénovation énergétique de l'habitat, la mobilité verte, l'accompagnement de la transition des activités de nos clients personnes morales (incluant l'Agriculture durable) et les énergies renouvelables.

La deuxième catégorie de financement, l'immobilier neuf, intègre les crédits immobiliers participant à l'acquisition neuf ou à la construction d'un bien immobilier.

Production brute OCF

Les bénéficiaires de l'offre clientèle fragile ne sont pas uniquement les titulaires de l'offre, mais l'ensemble des détenteurs de l'offre (titulaire et cotitulaire dans le cadre d'un compte joint).

Nombre d'heures de formation

- Effectif à considérer : CDI et CDD dont apprenti ;
- Modalités de comptabilisation des formations à distance : les heures comptabilisées sont les heures théoriques ;
- Systématisation de la conversion des formations : 1 journée de formation correspond à 7 heures de formation.

Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE.

Disponibilité

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'engage à publier sa déclaration de performance extra-financière sur son site Internet pendant 5 ans : [lien à mettre ici](#).

Rectification de données

Si une donnée publiée dans le rapport de gestion en année N-1 s'avère être erronée, une rectification sera effectuée avec une note de bas de page le précisant.

Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2022, le périmètre de reporting pour les indicateurs RSE concerne les entités suivantes :

- 281 agences ;
- 6 centres d'affaires ;
- 1 siège social (Strasbourg) et 3 sites administratifs (Metz La Halle, Reims Carnot, Nancy Poirel) ;
- Les locaux annexes (locaux techniques, locaux syndicaux).

Périmètre retenu pour 2022 : 100% de la CEGEE.

5. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la DPEF consolidées figurant dans le rapport de gestion



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse d'Epargne et de Prévoyance

Grand Est Europe

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée
de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2022
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe
1 avenue du Rhin, 67100 Strasbourg
Ce rapport contient 8 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance,
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.,
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe
Siège social : 1 avenue du Rhin, 67100 Strasbourg

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹ et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion de l'entité en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr



Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Directoire.



Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

² ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2023 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

- Exercice clos le 31 décembre 2022



- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément l'article L. 233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 3 avril 2023

KPMG S.A.

Ulrich Sarfati
Associé

Fanny Houlliot
Expert ESG
Centre d'Excellence ESG



Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Actions de visibilité en faveur de l'attractivité employeur

Accords collectifs négociés et signés en 2022

Politiques achats responsables

Mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dispositifs d'animation du sociétariat

Mesures de promotion de l'égalité Homme / Femme dans les instances dirigeantes

Mesure en matière d'intégration de critères E, S et/ ou G dans les décisions de crédits

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

NPS (net promoter score) client annuel et tendance

Financement des entreprises TPE / PME

Montant des financements de projets participant à la transition énergétique

Nombre de réclamations "Informations / Conseil" traitées en 2022 avec une réponse favorable / Nombre total de réclamations traitées en 2022

Stock brut OCF (offre spécifique clientèle fragile en nombre) et évolution annuelle du stock

Montant des prêts à impact

Effectif au 31/12

Nombre d'heures de formation par ETP

Taux de démission

Pourcentage de femmes cadres

Taux d'absentéisme maladie

Taux de salariés formés à la lutte anti-blanchiment

- Exercice clos le 31 décembre 2022



*Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe
Rapport de l'organisme tiers indépendant
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière*

Taux de nouveau projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy

Montants décaissés dédiés à des activités de mécénat (avec reçu fiscal)

- Exercice clos le 31 décembre 2022